

Citoyenne Démocratie



vous propose

X4-Démocraties Directes

Comment fait-on avec Démocratie Directe ?

co-hôtes

mardi 15 octobre à 21h00

Démocratie Directe

Démocratie Directe

X4 – Démocraties Directes, à l'écoute des modèles...

Émission du 15/10/2024 sur DDs TV
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 10] (0:00 - 0:40)

Vous savez, parfois on ne se prépare pas pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois, on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous. Je l'ai appris de notre pianiste Joe Zawinul, qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé... Merci.

Merci. Merci.

[Intervenant 3] (1:11 - 1:17)

Bonsoir, et bienvenue dans X4 Democracy Direct à l'écoute des modèles. Bonjour Democracy.

[Intervenant 2] (1:18 - 1:22)

Bonjour Stéphane. Oui, très bien, parfaitement. Même encadré, ça passe très bien.

[Intervenant 3] (1:24 - 3:35)

Oui, les circonstances techniques de ce soir sont un peu particulières effectivement. Merci à tous pour ceux qui sont là. On va essayer de rater quelques règles élémentaires, malheureusement qui sont de plus en plus d'actualité.

J'ai eu la fleurie que l'on constate parfois dans les échanges sur ce réseau, qui est à la fois très libre, mais pas toujours très bien rir. Pour les règles de ce soir, avant de présenter notre invité, je voudrais rappeler des choses essentielles. La sexualité, la santé, la religion, les votes sont appelés à rester dans la sphère privée.

C'est pour moi quelque chose de très important. Je veux qu'on évite les polémiques stériles et les procès d'intention qui n'ont pas leur place dans cet agora. Bien sûr, les paroles-efforts, les insultes, les propos répréhensibles également, les trolls, sont évidemment exclusions, mais aucune censure d'expression ne sera pratiquée.

Bien évidemment, dans le cadre de la législation en cours, l'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion sont encouragées. Bref, le savoir-être, le savoir-vivre doit être au service du savoir-faire. Alors, on va avoir un invité ce soir qui va nous faire une petite...

La durée du spectacle sera de trois heures maximum. On va essayer de faire moins ou un peu plus. Bon, on n'a jamais réussi de toute façon les objectifs de deux heures.

Nous vous invitons à poster dans les épingles les ressources qu'ils désirent en ce qui concerne l'invité. Il y a la bulle pour les auditeurs. Prenez un bloc-notes physique ou numérique pour préparer les questions.

En plus de vos éventuels témoignages et de vos éventuelles questions. S'il vous plaît, coupez vos micros lorsque vous ne parlez pas. Essayons de ne pas couper la parole aux intervenants comme aux auditeurs questionnants pour que nous, on puisse avoir un confort d'écoute optimal.

Voilà, on est très heureux de vous accueillir pour la quatrième édition et on est heureux surtout de pouvoir inviter Démocratie Directe qui va nous expliquer son modèle et peut-être qu'on aura l'occasion, qui sait, de commenter la qualité, mais à travers le prisme de la Démocratie Directe. Donc c'est parti, Démocratie Directe, bonsoir, la parole est à Donnée.

[Intervenant 1] (3:36 - 4:15)

Bonsoir à tous, merci pour l'invitation. Merci d'avoir organisé ces espaces sur la Démocratie Directe afin de présenter tous les modèles possibles de chacun. Donc, me concernant ce soir, je vais vous faire la présentation d'un modèle de Démocratie Directe qui a été proposé il y a quelques années par un collectif qui s'appelle Démocratie Directe et Résilience qui est allé jusqu'à l'écriture d'une nouvelle constitution de 71 articles.

Ce modèle est, il faut le savoir, un changement radical de régime et de fonctionnement des institutions. Donc, pour le plan, je pense que j'ai 10-15 minutes, c'est ça, de présentation, avant les questions ?

[Intervenant 3] (4:16 - 4:29)

À peu près, c'est comme tu veux, c'est toi qui gères. Le prochain espace, par exemple, avec Daniel Favari, elle ne veut pas de discours magistral, donc elle veut animer point par point, donc c'est ton espace. D'accord.

C'est comme tu le sens.

[Intervenant 1] (4:29 - 8:13)

Je vais essayer de ne pas faire trop long que les auditeurs puissent après poser des questions. Donc, j'essaie de me cantonner à ne pas dépasser les 15 minutes et essayer d'être à 10 minutes. Donc, je vais faire une petite présentation perso, présentation du modèle qui intéresse tous les auditeurs, je l'ai dit, de Démocratie Directe qui est proposée ce soir, mais aussi la stratégie, quelles sont les stratégies pour réussir à jour à mettre en place ce modèle ou un autre.

Et donc, là, il y aura divergences, puisqu'il y a la stratégie proposée par le collectif, mais il y a aussi la mienne qui diverge un petit peu du collectif que je proposerai, avec un point commun dans les deux. Concernant moi, ma présentation, qui je suis, comme je l'ai déjà dit, je vais me répéter un petit peu par rapport au X1 du SPEC sur la Démocratie Directe. Ce qui je suis n'a pas d'importance, juste en quelques mots.

Je me suis réveillé et je suis sorti en 2008 de la matrice, par tout simplement le chemin de l'alimentation, me posant des questions, savoir ce qu'il y avait dans mon assiette. Ça m'a amené à devenir militant de Greenpeace pour lutter contre les OGM, à devenir plus tard coordinateur d'un groupe local de Greenpeace. Je me suis rendu compte que la lutte pour faire changer les entreprises était plus ou moins efficace, mais en tout cas, la méthode Greenpeace marchait plus ou moins sur les entreprises, et parfois marchait bien même.

Par contre, au niveau de la politique et des politiciens, je pense que le résultat était proche de zéro. Ce qui m'a questionné m'a amené à découvrir Étienne Chouard, qui nous a expliqué que notre constitution n'était pas celle d'une démocratie, qu'on avait même une anticonstitution. J'ai du coup participé, avec Léo Giraud et d'autres citoyens qui écoutaient Étienne Chouard, à la création des Gentilvirus, qui ont mené des ateliers constituants aussi bien virtuels que physiques, avec des groupes locaux qui ont été créés.

Je suis allé en tant que Gentilvirus participer un petit peu à Nuit Debout, à collaborer. J'ai participé au mouvement des Gilets jaunes, et ça m'a amené à une rencontre avec Christian Lorue, qui est le représentant, celui qui a écrit le livre, sur le résultat de la démocratie directe proposée par le collectif de citoyens, démocratie directe des résiliences, qui est le représentant, en tout cas l'écrivain, qui a fait le livre, et qui a présenté dans son livre cette constitution pour l'expliquer beaucoup plus en détail. Je ne suis pas Christian Lorue, du coup.

Personnellement, du coup, avec tout ce chemin, je me retrouve énormément dans le modèle proposé par ce collectif, avec éventuelles divergences, comme tout citoyen démocrate. Très peu de divergences sur le modèle, mais plutôt sur la stratégie. Donc, avant de présenter ce modèle, le constat, je vous ai épinglé de la lecture, si vous souhaitez, dans les pingles en haut du space, avec plusieurs livres à lire que je vous invite à feuilleter, ou en tout cas à dévorer, sur ce qu'est la démocratie, le gouvernement représentatif d'aujourd'hui.

Il y a un livre intéressant que je n'ai pas encore lu, mais je l'ai mis parce que j'ai vu un YouTube là-dessus, et le résumé de Paul-Antoine Martin, qui est le clan des seigneurs. Je le lirai plus tard. Après, les autres livres que j'ai lus, c'est « Contre les élections » de Van Aken, titre provocateur volontairement.

Et aussi, « On ne peut pas faire de démocratie sans dégager du temps et avoir plus

de pouvoir d'achat ». Et là, je vous invite à lire le livre par rapport à ça, « La création monétaire ».

[Intervenant 2] (8:13 - 8:32)

Alors, est-ce que tout le monde entend encore « démocratie directe » ou est-ce que je suis le seul à l'entendre ? Vous pouvez me faire un signe de pouce vers le haut si vous l'entendez, et un signe de pouce vers le bas si vous ne l'entendez pas. Apparemment, « démocratie », tu as un souci.

Je ne sais pas si c'est toi. On ne t'entend plus, « démocratie ».

[Intervenant 3] (8:32 - 8:35)

Oui, ça vient de lui, je confirme. Ça vient de lui.

[Intervenant 2] (8:35 - 9:54)

Bon, d'accord. Alors, essayez de meubler en attendant, en sachant que moi, je vous ai mis un poste épinglé. C'est le dernier point tout en gauche, en haut, qui est finalement une explication de la Constitution que va peut-être présenter « démocratie directe ».

Et la Constitution en elle-même. Donc moi, j'aurai une quantité assez importante de questions suivant les références. Donc j'ai pris ce texte et puis je l'ai analysé pour apporter des questions.

Quand « démocratie » reviendra, en espérant que ça ne tarde pas trop, il pourra continuer son introduction. Et ensuite, vous serez tous invités à pouvoir lui poser des questions. Bon, j'ai déjà noté des interventions.

Bon, ça a un petit peu bougé. Alors, je ne sais pas si le réseau n'est peut-être pas très stable et que ça peut être des problèmes. Mais j'avais noté les prochaines interventions.

Revoilà « démocratie directe ». Est-ce que tu nous entends ? Et est-ce que tu peux allumer ton micro pour voir si nous, nous t'entendons ?

Il rebascule en auditeur. Ça va être compliqué si l'intervenant principal a des soucis de connexion. Tu vois, finalement, c'était fun.

On avait peur que Takaji pose problème. Ben non, c'est peut-être autre chose.

[Intervenant 3] (9:55 - 10:01)

Je suis désolé. J'essaie de le faire monter en permanence, mais pour l'instant, ça ne marche pas.

[Intervenant 2] (10:02 - 10:32)

Alors, bon, je pense que c'est après. Ça, c'est pareil. Petite info pour vous.

Quand vous devez passer en intervenant, il faut parfois vérifier que vos mises à jour de téléphone, d'application, soient effectuées. Parce que parfois, ça vient simplement de cela. J'ai déjà été confronté.

Donc, peut-être effectivement, ce que l'on peut faire en attendant que Démocratie revienne, peut-être représenter... Démocratie, est-ce que tu peux ouvrir ton micro ?

Vous m'entendez ?

Ça y est.

[Intervenant 1] (10:34 - 10:36)

Apparemment, à quel moment ça a coupé ?

[Intervenant 2] (10:36 - 11:12)

Ça a coupé il y a un bon moment. Moi, ce que je te propose, je pense qu'on a bien compris ton parcours et d'où tu viens. Je pense que ce qui est intéressant, c'est que tu commences vraiment à développer la présentation de votre modèle.

J'ai bien compris que ce n'est pas ton modèle personnel. C'est ça. La présentation de votre modèle et de cette constitution qui a été définie, puisque j'ai un petit peu bossé cet après-midi.

J'ai bien compris qu'il y avait une constante à élaborer. J'aimerais que tu puisses peut-être la présenter à tout un chacun ici, pour qu'il en mesure un petit peu la teneur et l'importance et qu'il puisse réagir et te poser des questions en conséquence.

[Intervenant 1] (11:12 - 15:06)

Allez, c'est parti. Déjà, puisque ça a coupé le modèle, je vais vous demander d'oublier le système actuel. On va partir d'une feuille vierge et on va partir aussi de la définition de Jean-Jacques Rousseau qui définit trois régimes.

Pour lui, il n'y a que trois régimes possibles. L'aristocratie, le pouvoir d'une personne, ça peut être un roi, un dictateur. L'oligocratie, c'est le pouvoir d'un groupe.

C'est le cas de la Ve République, avec 577 députés et quelques 48 sénateurs, je crois. On a juste un groupe par rapport aux 45 millions d'électeurs que nous sommes, citoyens majeurs. Et ensuite, nous avons la démocratie, le pouvoir du peuple.

Voilà les trois régimes qui sont possibles. Donc, le collectif considère que la démocratie, c'est du coup la démocratie directe puisque c'est le pouvoir du peuple. Donc, dans le modèle de démocratie directe proposé par ce collectif, il n'y a plus d'Assemblée nationale, il n'y a plus de Sénat, il n'y a plus de conseil régional, il n'y a plus de conseil départemental, il n'y a plus de conseil municipal.

Il y a, à la place, 14 500 agoras, une par 3 500 électeurs qui seront répartis équitablement sur le territoire. Elles seront ouvertes à tous les citoyens majeurs, 7 jours sur 7, de 8 heures à 22 heures, à 500 places qui tourneront. Elles seront toutes reliées en visio et aussi au service public, médiatique d'information publique.

Donc, d'abord, il faut comprendre que le pouvoir législatif est donc remis au peuple, aussi bien que le pouvoir constitutionnel. L'initiative d'une loi ou d'une proposition d'article de constitution, modification, se fait en dehors des agoras. Elle est laissée à la société civile, qui va passer d'abord par la phase de pétition.

Donc, un citoyen, un groupe de citoyens, décide de proposer une loi à l'ensemble des Français pour la soumettre à un référendum. Mais avant, il va passer par la

pétition qui devra atteindre un certain nombre de signatures qui seront contrôlées par une chambre qui fait que ça, qui ne regarde pas le fond, mais juste la forme. Par rapport aux contrôles, c'est-à-dire la forme, ça va être sur le nombre de signatures et que la loi n'existe pas déjà.

Ou qu'on demande que ce soit plutôt une loi modificative si elle existe déjà et pas une nouvelle loi. Ça sera le rôle de cette chambre. Donc, l'initiative pour les lois législatives, c'est 1 pour 1 000 citoyens.

Et pour les articles de constitution, c'est 1 pour 100. Les citoyens pourront proposer aussi bien une nouvelle loi, abroger une nouvelle loi ou modifier une loi. Tant qu'il n'y a que pour la constitution, abrogation, modification et nouvel article.

Une fois que la pétition est présentée à l'agora où se trouve la personne, sur le sonde géographique, elle est diffusée dans toutes les 14 500 agoras, enregistrées dans les 14 000 agoras. Quand elle atteint le seuil, après on a trois phases, on passe donc du coup dans les agoras. Il y a trois phases, il y a la phase présentation, la phase débat contradictoire et la phase votation.

Les agoras ont ce pouvoir législatif et constitutionnel, mais aussi elles ont un deuxième pouvoir, c'est le pouvoir du contrôle de l'action de l'exécutif. Sur l'exécutif, elles pourront poser des questions, elles pourront abroger un projet de l'exécutif, par référendum, toujours par le même système des pétitions, ou révoquer aussi un membre du gouvernement ou un haut fonctionnaire. Voilà, donc ensuite, je vais prendre, parce que là j'ai des notes un peu partout.

Je ne sais pas si on va direct dans les détails ou si on passera aux questions.

[Intervenant 2] (15:06 - 15:39)

C'est toi qui vois aussi comment tu veux le gérer, parce que là tu as une présentation qui, pour moi, de ce que j'en ai compris de la lecture de votre constitution et de sa présentation, c'est effectivement le système des agoras qui est le cœur du système, le cœur du réacteur. C'est ça, tout à fait. Et donc du coup, l'ayant déjà présenté, je pense que ça peut être intéressant de passer tout de suite aux questionnements qui vont permettre justement point par point peut-être de détailler les éléments de ces agoras, leur fonctionnement, leurs points de détail, sauf à ce que tu aies d'autres points précis que tu voudrais développer avant cela.

[Intervenant 1] (15:39 - 15:52)

Alors juste avant, peut-être un mot sur la stratégie quand même, parce que ça peut intéresser les gens. C'est-à-dire que oui, certes, on a une constitution entre les mains écrites et on pourrait se dire... Ah, il y a quelqu'un qui a ouvert son micro, là.

Je pense qu'il y a... Oui, Philippe, si tu peux.

[Intervenant 2] (15:53 - 15:56)

Voilà, merci. Je te note en intervenant et on va écouter Démocratie.

[Intervenant 1] (15:57 - 19:58)

Donc sur la stratégie, parce que c'est bien d'avoir une constitution, mais comment on fait pour la mettre en place ? Là, il va y avoir divergence. Donc je vais présenter d'abord la stratégie vue par le collectif.

Le collectif va passer par une solution légale qui est tout simplement, pour résumer, un candidat président qui arrive avec cette constitution et qui dit une fois que je suis élu, je passe au vote par référendum l'adoption de cette nouvelle constitution. Dans son programme, déjà, c'est clair, on sait qu'il va présenter cette constitution, mais après, il a soumis malgré tout quand même à référendum pour que les citoyens décident s'ils sont d'accord pour passer en démocratie directe ou pas. Voilà, ça, c'est la voie légale.

Je ne vais pas plus la détailler. Ensuite, moi, je suis plus... Alors, je suis ouvert à toutes les voies.

Ce n'est pas parce que je vais présenter une stratégie que je ne suis pas ouvert à celle-ci. Je dis pourquoi pas, mais la fenêtre me semble très étroite avec le contrôle médiatique aujourd'hui. Et bon, on risque de le faire passer par une uberlue.

Enfin, vous connaissez le système d'énigrement médiatique. Ça a été fait avec les Gilets jaunes, etc. Mais bon, pourquoi pas ?

C'est une fenêtre possible. Il ne faut pas l'ignorer non plus, aussi étroite soit-elle. Donc, moi, je suis plus dans une stratégie.

Alors, ce que je vais présenter, c'est le terme d'un long processus. Mais le terme, c'est une votation générale auto-organisée par les citoyens sur l'ensemble des places publiques françaises, donc dans tous les villages et dans toutes les villes, sur les places. Donc, des organisateurs par village, il suffit qu'il soit deux, trois, quatre, cinq personnes, mettent en place une votation le même jour pour ou contre adopter cette nouvelle constitution qui se fera de manière, une manière qu'on appelle, j'utilise un peu les méthodes de Greenpeace, spectaculaires, médiatiques.

C'est-à-dire que les gens auront des post-its rouges pour non, des post-its verts pour oui, un post-it blanc pour blanc. Et on leur demandera sur la place, avec prise de photo et tous les médias conviés, sur l'ensemble des places de France, de voter à main levée pour ou contre cette nouvelle constitution. Voilà.

Et la deuxième phase pour qui est, pour les anciens surtout, et pour aussi qu'il n'y ait pas de contestation par rapport aux chiffres, tous les post-its seront mis dans des urnes et seront comptés par chaque, par chaque organisateur de village, par chaque collectif, afin de faire le décompte global sur toute la France des votations pour des oui, des non. Voilà. Donc on a le côté médiatique avec le visuel et on a le côté, on va dire, légitime, quasi illégal, avec le décompte des voix dans les urnes.

Mais avant d'en arriver là, le point commun que je voulais présenter, c'était, je suis pour ce que propose le collectif Démocratie Directe et Résilience, qui est la création préalable d'assemblées citoyennes locales, de partir du local, de d'abord s'entraîner sur la démocratie directe, même si au départ elle n'a pas de pouvoir, qu'elle est juste là pour instaurer une sorte de culture de la démocratie, voilà, avec des assemblées citoyennes locales qui se regrouperont et qui pourront débattre de tout sujet politique, que ce soit local, national, international, qui pourront questionner le conseil communal, qui pourront proposer des choses au conseil communal, qui pourront le critiquer, mais dans le sens, dans les deux sens, c'est-à-dire la critique positive et la critique négative, qui pourront les convier en tant qu'experts pour écouter ce qu'ils ont à dire sur ce qu'ils ont proposé au niveau de

la commune et qui, par rapport à un débat contradictoire, pourront faire des votations derrière pour dire, ben oui, on approuve votre projet, on n'approuve pas, ou on proposerait, nous, un autre projet, donc de remettre un peu de culture, de s'occuper de la vie de la cité, d'abord au niveau du local, pour après monter en puissance au niveau national, dans le temps, dans les années, voire les décennies.

Moi, je n'ai pas d'échelle de temps, j'estime que la démocratie directe ne s'impose pas, elle viendra si les citoyens la souhaitent. Maintenant, je vais passer aux questions, ce sera plus simple.

[Intervenant 2] (20:00 - 20:40)

Merci, démocratie directe. Donc, effectivement, on va passer aux questions. Alors, il y avait des intervenants qui sont montés, puis redescendus, que je vois pour certains en auditeur, donc n'hésitez pas à redemander la parole si vous souhaitiez poser des questions.

Je vais la faire déjà en premier tour avec Nkwakuzi. Nkwakuzi, puis on aura Bernie, puis Philippe, dans les ordres d'arrivée en intervenant, puis on verra ensuite ce qu'il se passe. Nkwakuzi, c'est à toi.

Nkwakuzi, est-ce que tu nous entends ? 3, 2, 1. On passe à Bernie.

Bernie, est-ce que tu nous entends ?

[Intervenant 13] (20:42 - 20:56)

Oui, en fait, j'ai été montée en intervenant par erreur, enfin, pas par erreur, parce que je ne vous entendais pas du tout, donc je vous écoute et je verrai après si j'interviens. Je suis désolée, en fait, j'ai eu de gros soucis de connexion. Merci.

[Intervenant 2] (20:56 - 21:05)

Oui, ça va être peut-être les petits problèmes techniques de la soirée qui vont être de cet ordre-là. En tout cas, merci Bernie. Donc, nous avons Philippe qui est monté, qui lève la main.

[Intervenant 7] (21:06 - 21:58)

Bonsoir à tous. Merci pour cette antenne. Oui, j'avais deux questions.

J'ai entendu, donc je trouve très bien cette constitution, enfin le préambule qui est dit ici, mais j'ai deux questions. J'ai entendu, donc, le mot du gouvernement. Alors, j'aimerais bien savoir comment ce gouvernement s'articule, si c'est des mandataires, si c'est des élus, si, voilà, enfin, tout un tas de choses qui permettent, enfin, qu'on voudrait voir, entendre développer, voilà, un petit peu, savoir un petit peu où est-ce qu'on va sur cette question.

Bon, ben voilà, je redemanderai la parole si j'ai besoin.

[Intervenant 2] (21:59 - 22:13)

Parfait. Merci Philippe, n'hésite pas, on n'est pas trop nombreux pour le moment. Donc, démocratie, comment, effectivement, sont choisis, mis en œuvre, sous quelle forme de droit et de devoir sont mis en œuvre les éléments du gouvernement ?

[Intervenant 1] (22:14 - 22:31)

Alors, oui, c'est très bien de faire une question à la fois. Merci, ce sera plus simple.

Donc, le gouvernement, alors déjà, dans le modèle qui est proposé, le président et le premier ministre sont remplacés par une seule personne qui est le gouverneur.

Le gouverneur est élu.

[Intervenant 3] (22:37 - 22:40)

Je pense qu'il a encore sauté, malheureusement, au niveau du son.

[Intervenant 2] (22:40 - 24:18)

Oui, je pense qu'il a encore une petite difficulté. Donc, démocratie, si tu m'entends, on ne t'entend plus, nous, donc on va te demander encore une fois de descendre et de remonter, en saluant donc Fadila et Christelle qui nous ont rejoints pour poser des questions par la suite. On va retenir le questionnement qui concerne donc le gouvernement.

Alors, pour votre information, pour combler un petit peu ce vide, il faut savoir que moi, comme je vous le dis, je me suis attardé un petit peu sur cette constitution que présente démocratie directe. Et effectivement, il y a beaucoup de questions. Alors, j'espère que vous allez déjà en évacuer une bonne partie parce que j'ai cinq pages de références et questions.

Donc, plus vous serez à même de poser des questions que j'ai déjà relevées. Finalement, mon intervention au moment du questionnement sera courte et ça m'arrange. Donc, on va attendre que démocratie revienne.

On vous présente le bonjour également à Laëtitia qui nous a rejoints également pour poser une question. Et donc, tout cela est noté et on va attendre. Encore une fois, je ne suis pas du tout du collectif, mais le temps qu'il revienne, j'allume l'ordi et je vais pouvoir peut-être aussi vous éclairer un petit peu sur ce qu'il va pouvoir vous en dire de cette gouvernance puisque moi, j'ai noté des petites choses, à savoir que cette gouvernance était effectivement choisie à travers un scrutin de listes.

Donc déjà, il faut comprendre que vous avez en fait un gouverneur qui remplace le président et le premier ministre. Oui, ça y est.

[Intervenant 1] (24:19 - 24:21)

Bon, ce soir, on a de sérieux problèmes techniques.

[Intervenant 2] (24:23 - 24:26)

Il va falloir essayer de faire en sorte qu'ils se réduisent parce que je ne vais pas pouvoir combler comme ça toute la soirée.

[Intervenant 1] (24:26 - 24:29)

Mais je ne sais pas quand ça va couper parce que quand ça coupe, je n'ai plus de son.

[Intervenant 2] (24:29 - 24:43)

Alors, en fait, ça a coupé au tout début de ton intervention. Donc, je te propose de reprendre à partir du moment où tu avais expliqué que le président et le premier ministre sont remplacés par un gouverneur. C'était à partir de là qu'effectivement, il faut reprendre.

[Intervenant 1] (24:43 - 26:02)

Vous n'avez pas beaucoup d'explications. Ce que je vais faire, c'est peut-être laisser le micro ouvert. J'ai l'impression que c'est quand j'active et désactive le micro que ça fait un bug.

C'est préférable. Donc, vous me direz si ça perturbe au niveau du son. J'ai mis le casque pour ne pas qu'il y ait de larsen.

Donc, le gouverneur, son rôle, c'est de s'occuper de... Donc, la fonction exécutive dans la démocratie directe, c'est quoi ? C'est défini comme représentant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour faire fonctionner les services publics.

En démocratie directe, le cœur de la démocratie directe au niveau de la gouvernance, c'est qu'il y a le mandat impératif. Ça, c'est l'inverse du système représentatif actuel de la Ve République qui, à l'article 27, interdit le mandat impératif. En démocratie directe, le gouverneur, ses ministres, enfin, le gouvernement, est en mandat impératif.

Comment arrive le gouverneur ? Il est élu par l'ensemble des agoras pour cinq ans, suivant un programme de fonction des services publics qu'il va présenter, qu'il va chiffrer avec une équipe. Donc, quand il se présente, il fait campagne avec un programme dans le respect des lois votées par les agoras, par les citoyens.

Une équipe qui est, en définissant tous les ministres, enfin, en tout cas, toutes les fonctions, et un budget. Donc, c'est à ce moment-là que les agoras votent le budget et le gouverneur, qui est révocable, pour info, s'il ne suit pas son mandat impératif. Est-ce que c'est clair ?

[Intervenant 2] (26:03 - 26:27)

Oui, je pense que c'est clair que, de toute façon, encore une fois, moi, j'ai énormément de questions, je ne te cache pas. Prépare-toi, psychologiquement et peut-être matériellement parce qu'une fois que nos intervenants et nos auditeurs auront posé leurs questions, je ne te cache pas que moi, j'en ai une floppée. Merci, Philippe, pour ta question, merci, Démocratie, pour ta réponse et on passe donc maintenant à Fadila, qui va s'adresser directement à toi.

Bonsoir, Fadila.

[Intervenant 8] (26:28 - 26:55)

Bonsoir. Bonsoir à tous. Vous m'entendez bien ?

Parfaitement. Ok, super. Alors, je n'ai pas assisté au tout début, donc, veuillez m'excuser si je suis en décalage.

Je souhaitais réagir, en fait, à ce que j'ai entendu vers la fin et je voulais avoir en fait, quelques précisions. J'ai cru comprendre que le vote se faisait dans la place du village, on est bien d'accord ? Et que...

Non.

[Intervenant 1] (26:56 - 27:02)

Non, désaccord. Je pense que Démocratie va traiter. Vas-y, finis ta question et je te réponds.

Je corrigerai.

[Intervenant 8] (27:02 - 27:12)

Il y a un problème. Le vote se fait où alors ? Moi, j'ai entendu la place du village et j'ai entendu une photo réalisée par un journaliste comme preuve.

[Intervenant 1] (27:12 - 27:15)

Non, ça c'est pour la stratégie pour mettre en place la nouvelle constitution.

[Intervenant 8] (27:17 - 27:18)

Oui, ben voilà.

[Intervenant 2] (27:18 - 28:04)

Non, alors, je vais me permettre de faire un petit peu le traducteur. En fait, ce qui se passe, c'est que le modèle défendu repose sur des agora, d'accord ? Donc, il y a 14 500 agora répartis sur toute la France.

Quand on lit un peu la présentation de leur constitution, on est sur 145 agora de 500 places par département. C'est là où toute la vie démocratique se passe. Maintenant, expliquer tout à l'heure démocratie directe, c'est comment mettre en œuvre ce système de démocratie directe constitution.

Il y a une voie légale qui consiste à faire élire un président qui aura en quelque sorte une mission impérative que de mettre en place cette constitution. Ça, c'est un modèle à laquelle démocratie directe, pour ce qui est de son pseudo et qui vient nous présenter ce modèle, a quelques questionnements et réticences. Et lui, il a imaginé à titre personnel une autre voie qui est la votation, ce qu'il appelle la votation citoyenne, si j'ai bien compris le terme.

[Intervenant 1] (28:04 - 28:06)

Exactement. Autororganisée.

[Intervenant 2] (28:07 - 28:18)

Voilà. Et donc, Fadila, tu rejoins, je pense, totalement mon questionnement qui est la légitimité, l'organisation et l'efficacité de ce type de votation. Donc, c'était vraiment pour la mise en œuvre.

[Intervenant 8] (28:19 - 29:19)

Donc, moi, j'étais plutôt là-dessus, le reste, je ne l'avais pas entendu. Et quand j'ai entendu ça, il m'est venu. Alors, maintenant, peut-être que je dois attendre pour poser la question, alors.

Non, non, il va au bout de ta question et puis si jamais, effectivement, elle est en avance, on reprendra après. Oui, voilà. Donc, je me suis juste interrogée sur ce type de votation parce que ce qui m'est venu de manière très, très terre-à-terre, pardonnez-moi, mais je me suis dit mais c'est assez complexe qu'est-ce qu'on fait des personnes qui sont en instreinte, qui travaillent en horaire décalé, qui ne sont pas forcément présentes, on va dire, pour le vote, qui sont forcément exclues et sur le fait aussi que la preuve du vote soit déléguée, en fait, quelque part à l'après. Ce qui me pose un problème puisqu'à priori, la preuve n'est pas la preuve c'est la preuve la force de la preuve serait entre les mains d'un pouvoir, d'un autre pouvoir que le pouvoir des citoyens. Voilà, j'arrête là pour le reste et je vous laisse voir si

c'est pertinent maintenant ou pas maintenant de parler de cela.

[Intervenant 2] (29:19 - 30:00)

Si, de toute façon, toute question est forcément pertinente. Je vais juste me permettre de rajouter un tout petit élément parce que ça, ça fait partie des informations que je n'avais pas forcément puisque c'est personnel à la démocratie directe et que ça m'a tout de suite généré un questionnement moi qui est un petit peu en plus de ceux que peut se poser Fadila comme question, c'est finalement, tu demandes à une assemblée physique présente sur des espaces publics de voter pour une constitution mais il est quand même nécessaire au préalable que les citoyens aient pu prendre connaissance et échanger sur cette constitution. Comment tu organises cela de façon à ce que cette votation ait un sens ? Ensuite, les questions que Fadila se pose sur l'aspect purement technique viennent en second temps et sont totalement légitimes de mon point de vue.

Je la rejoins sur cet aspect-là.

[Intervenant 1] (30:01 - 31:55)

Oui, on va parler d'autres choses. On va parler d'abord de la stratégie pour mettre en place cette constitution de mon point de vue avec ma proposition personnelle qui est les votations sur les places publiques. La votation, c'est le résultat d'un long processus.

Ça n'arrive pas comme ça, c'est-à-dire qu'on peut utiliser très bien ce que je proposais tout à l'heure, les assemblées citoyennes locales qui seront des associations un peu partout qui développeront l'esprit de s'occuper de la visibilité et de la culture de la démocratie directe et qui un jour organiseront cela. Ou ça peut être des coordinateurs, des volontaires qui vont s'auto-organiser dans chaque village selon un kit autonome où il y aura tout le processus pour la votation. Sur le côté médiatique, il n'y a pas que les médias, il y a les urnes derrière, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a fait la photo de presse, la preuve, ce n'est pas la presse.

Ça, c'est pour le côté spectaculaire, visuel. Tu vois, la Greenpeace, avec les caméras, vous avez vu, il y avait tant de monde. Ce n'est plus ce côté-là.

Ce n'est pas le... C'est pour ajouter un peu de légitimité, mais ce n'est pas eux qui vont faire le décompte. Ça va être les urnes derrière, c'est-à-dire que les post-its rouges et verts de oui et non, on va les mettre dans les urnes rouges et dans les urnes vertes et chaque coordinateur de village ou de place pour les quartiers va faire le décompte et va le fournir à une instance qu'il faudra organiser, que l'ensemble des coordinateurs remontent le vote.

Après, est-ce que derrière, les institutions vont suivre ? Ça, c'est la question. En tout cas, ça donnera de la légitimité à cette Constitution et ça donnera aux institutions au pouvoir en place le mot que les citoyens souhaitent s'autodéterminer sur cette Constitution.

C'est une méthode illégale.

[Intervenant 2] (31:56 - 32:23)

Oui, voilà. Je ne vais pas m'étendre dessus, mais effectivement, à connaissance de ce type de scrutin qui ne permet pas de savoir si chaque post-it est vraiment

attribué à un citoyen français légitime dans son droit de vote, c'est aussi une problématique de légitimité. Mais bon, on ne va pas, pour l'instant, je pense que ce n'est pas le cœur du sujet, on va donc passer, s'il n'y a pas d'autres questions à part de Fadila, on va passer la parole à Christelle et puis on aura Laetitia et Franche.

Christelle n'est plus là, donc ça ne fait que monter et descendre. Laetitia, je t'en prie, c'est à toi.

[Intervenant 9] (32:26 - 32:35)

Ah oui, à l'instant, dans ce cas-là, on va te laisser régler le problème. Je suis là, je suis là.

[Intervenant 2] (32:35 - 32:37)

C'est bon ? Alors vas-y, et après ce sera Franche.

[Intervenant 9] (32:37 - 33:13)

Donc oui, je me suis branchée, j'étais sur un webspaces, c'est un sujet intéressant, mais j'ai raté le début. Mais en fait, je me demandais dans quel but parler et discuter de démocratie directe, quel est le problème qu'on essaie de résoudre ? Si on veut avoir un nouveau fonctionnement, c'est forcément un fonctionnement avec des différences par rapport au fonctionnement actuel et donc, en quoi il y a des différences ?

[Intervenant 2] (33:14 - 33:51)

Alors tu l'as justement peut-être raté au début du space, alors ce space est enregistré, donc tu pourras le réécouter. Je me permets, démocratie, mais c'est vraiment pour essayer d'être le plus précis possible. La différence principale, c'est qu'en fait, dans le modèle que défend démocratie directe, le législatif est totalement sous la responsabilité et l'autorité de la population à travers les agora citoyennes qui vont définir toute la partie législative et qu'il y a un exécutif qui est sous mandat impératif.

Si j'ai synthétisé au maximum, démocratie va pouvoir te détailler ça un petit peu plus en profondeur si nécessaire.

[Intervenant 9] (33:51 - 34:45)

D'accord. J'ai une autre question. Donc, surtout, en fait, moi, j'ai entendu ce que disait une personne avant et c'est que vous avez posé des questions qui sont minérales par rapport à la nécessité d'être finement dans un endroit où on va se mutuler, où il y a des gens handicapés.

Puis, il y a même des Français à l'étranger, d'ailleurs. Vous allez les compter ou pas ? Et aussi, en fait, le plus gros problème, enfin, un des gros problèmes de la démocratie, je ne sais pas si vous avez, pour moi, ce n'est pas tromper les bulletins, mais bien sûr, c'est important, c'est l'information.

Où est-ce que vous avez l'information dans le système ou quoi ? Parce que, pour voter ou donner des élections, faire des lois, tout ça, quand peut-il avoir l'information ?

[Intervenant 14] (34:45 - 34:45)

Tout à fait.

[Intervenant 9] (34:46 - 34:49)
Le budget ? C'est un peu...

[Intervenant 2] (34:49 - 34:49)
Très bonne question.

[Intervenant 1] (34:49 - 34:50)
Très bonne question.

[Intervenant 2] (34:50 - 34:54)
Très bonne question et veuillez répondre parce que je sais que je sais des solutions apportées dans leur constitution. Vas-y, je t'en prie.

[Intervenant 1] (34:54 - 38:08)
Alors, déjà, pour l'histoire de la présence de la civilité et de comment physiquement être disponible, donc, dans la présentation de départ, je dis que les agoras sont ouverts 7 jours sur 7 de 8 heures à 22 heures avec 500 places. Donc, même si on travaille, on trouvera toujours un moment via l'animateur de l'agora. On lui donne notre agenda, en fait, de travail, personnel.

On trouvera toujours des moments si on est intéressé par une loi ou parce qu'il est débattu pour se rendre à l'agora en fonction des créneaux qui seront alloués par l'animateur et qui vous écouteront par rapport à vos disponibilités. Donc, si on a envie d'y aller, on pourra y aller. Comment on va faire une heure de sport ou aller au cours de musique, etc.

C'est un peu la même chose. Ce sera juste une activité politique de s'occuper de la visité à un moment donné dans la semaine ou dans le mois quand on est disponible et quand le sujet nous intéresse. Donc, déjà, c'est pas obligatoire la présence.

C'est volontaire. De toute façon, même s'il y a 100 000 personnes qui s'intéressent à une loi, c'est toujours mieux que 577 députés. c'est ce qu'il faut se dire.

Ce sera beaucoup plus représentatif que quelques députés. Ça, c'est par rapport à la présence et par rapport à la phase de votation, la question. Donc, déjà, les agoras sont reliés en visio entre elles quand il y a une présentation d'une loi.

Puisque ce que j'expliquais au début, il y a l'initiative qui est en dehors des agoras qui est laissée à la société civile. Une pétition qui atteint le seuil. Quand ça atteint le seuil, ça passe en agora.

On passe d'abord par une phase présentation par les pétitionnaires avec toutes les agoras reliées en visio. Ensuite, toutes les agoras passent en phase débat contradictoire sur cette loi argumentée. Et à la fin, on passe à la votation.

Pour les phases de visio, les phases de débat contradictoire, elles seront diffusées sur un service public de l'information politique qui est prévu dans la constitution de démocratie directe et résilience. Il est bien prévu un média public technique uniquement au service des citoyens et de tous les mouvements qui en font la demande qui auront un espace de communication télé, radio, presse, internet à égalité dans le temps et dans l'espace pour tous les mouvements qui se déclareront. Et ils auront l'obligation de consacrer 50% de leur temps aux débats

contradictaires.

Ça c'est très important, ils devront inviter des opposants ou des experts et y avoir des moments de débats contradictoires. Donc, par rapport aux problèmes médiatiques, puisqu'on peut prendre l'exemple de la Suisse qui a des outils de démocratie directe. Si vous questionnez les Suisses, ils ont un problème, c'est l'influence des votations par les médias.

Et on le sait tous, on voit nos médias avec la pensée unique aujourd'hui, détenus par quelques milliardaires et l'oligocratie. Donc, pour ne pas aller à ça, démocratie directe et résidence, le collectif qui a créé cette constitution, propose de créer ce service public de l'information politique qui est carrément inscrite dans la constitution. Pour que tout le monde puisse accéder à une information plurielle.

[Intervenant 2] (38:12 - 38:16)

Merci, démocratie. Est-ce que vous avez une question, je pense, en lien ?

[Intervenant 3] (38:16 - 39:02)

Oui, je me permets de rebondir un nouveau, parce que tu n'as pas répondu démocratie directe aux deux questions très précises, à la fois de Fadila et de la personne d'avant. Comment font les expatriés pour participer à la vie démocratique ? Comment font les handicapés, par exemple, qui n'ont pas, qui ont une mobilité réduite ou des personnes âgées qui ne peuvent pas se rendre à l'agora ?

Tu n'as pas répondu à cette question. Est-ce que tu pourrais envisager la chose ? Après, tu n'as pas obligation d'avoir réponse à tout.

On est dans des espèces où on réfléchit et on se met à l'aune et à la critique constructive des uns et des autres et chacun présente son modèle. tu n'es pas obligé d'avoir une réponse, mais en même temps, ça interpelle beaucoup de monde et c'est vrai qu'il n'a pas répondu. Est-ce que tu pourrais préciser, s'il te plaît ?

[Intervenant 1] (39:02 - 39:54)

Alors déjà, j'ai la réponse pour la Fad sous votation. La votation, c'est aussi bien physiquement à l'agora que depuis chez soi via un vote électronique identifié. Aujourd'hui, on a des outils informatiques via l'état de reconnaissance par la carte d'identité.

Les personnes qui soient handicapées ou loin n'auront pas forcément besoin de se déplacer. Ils pourront le faire depuis chez eux comme pour assister aux conférences et aux débats puisque c'est diffusé en visio. Chaque agora aura un canal local pour pouvoir visionner sa propre agora.

Je ne sais pas si j'ai répondu aux deux questions. Oui, c'est très clair. Merci beaucoup.

Si il y a une autre question, n'hésitez pas.

[Intervenant 3] (39:57 - 40:00)

Alors, je pense que Débile Ocassine lui aussi devrait avoir un problème.

[Intervenant 2] (40:01 - 40:15)

Non, c'est bon. C'est juste que j'ai ripé. Je n'ai pas appuyé au bon endroit pour ouvrir le micro.

Je disais, que je vois moi en auditeur, si Franche est en intervenant et que j'ai vu la main levée un moment. Si Franche a une question et est en intervenant, je t'en prie.

[Intervenant 6] (40:17 - 40:18)

oui, bonjour.

[Intervenant 2] (40:19 - 40:20)

3, 2, 1.

[Intervenant 6] (40:20 - 40:21)

Oui, oui.

[Intervenant 2] (40:22 - 40:25)

Ensuite, Valère qui vient de nous rejoindre.

[Intervenant 3] (40:25 - 40:28)

Débile O, on l'entend. C'est toi qui ne l'entends pas.

[Intervenant 2] (40:28 - 40:34)

Ah, c'est moi qui ai un problème avec Franche. Alors Valère, patiente. Et donc, je vais te laisser gérer Franche.

Du coup, Stéphane, je ne l'entends pas effectivement.

[Intervenant 3] (40:35 - 40:39)

Je le vois en auditeur, je ne l'entends pas. Je me tais. Vas-y Franche.

Bonsoir à toi. On t'écoute pour ta question.

[Intervenant 6] (40:39 - 41:32)

Bonsoir Stéphane. Bonsoir Démocratie Directe. Tout d'abord, merci à Démocratie Directe pour la présentation de sa constitution.

Bon, que je connaissais déjà puisque je l'avais déjà lue. Donc, je n'aurais pas beaucoup de questions à poser dessus pour l'instant. En revanche, j'en ai une à poser sur sa stratégie.

Voilà, c'est très simple. La question, elle est assez directe. C'est comment comptes-tu contrôler la légitimité des votes, s'il te plaît ?

En fait, éviter le bourrage d'urne puisque, d'après ce que j'ai compris, c'est qu'une question de post-it, de couleur de post-it. Moi, je suis désolé, j'ai été commissaire au vote dans pas mal déjà de suffrages et bon, je peux te dire que les votes, ce n'est pas qu'une question de mettre un bulletin dans l'urne. On signe aussi un registre sur lequel il y a son nom qui est inscrit dessus, etc., etc. Donc, là encore, je m'entends. C'est bien pour la question de la stratégie, c'est-à-dire pour la mise en place de la constitution. Merci.

[Intervenant 1] (41:34 - 42:50)

Alors, si on parle de la voie non légale et la voie que j'appelle légitime, entre guillemets, donc déjà, il faut savoir que c'est quand même un acte, on va dire, révolutionnaire, non violent. On est en face quand même, voilà, révolutionnaire, mais par une solution non violente. Donc déjà, du coup, tu vois, le côté légal du comptage des urnes, il est limité par rapport à ça.

Et, j'ajouterais un point important, c'est que s'il y a trois pelées par place, ça ne va pas marcher. Je veux dire, c'est au long, c'est pour ça que ça doit être un long processus et qu'on doit avoir la masse. Si on a plus de la moitié des citoyens qui se déplacent, ça veut dire plus de 50 %, on devient légitime.

Pour moi, s'il n'y a pas la moitié des citoyens, donc des millions, des millions de citoyens qui se déplacent, ce ne sera ni légal, ni légitime. Ça n'aura pas de valeur, quoi. Et donc, ça n'empêchera pas localement le bourrage des urnes.

Après, il y aura quand même des coordinateurs dans le kit autonome. Si tu veux, il faudra écrire ces règles-là, il faudra y penser pour que les coordinateurs fassent attention qu'il n'y ait pas un bourrage des urnes, comme tu dis, avec les post-its rouges et verts. Pourquoi pas prévoir dans chaque place un huissier ?

Un huissier, tout simplement.

[Intervenant 2] (42:55 - 43:09)

Je n'entends pas Franche. J'ai entendu, du coup, je n'ai pas entendu la question de Franche, j'ai entendu la réponse de Démocratie directe qui, je pense, concernait encore cette fameuse votation citoyenne. Mais encore une fois, je pense que vous vous focalisez peut-être sur un élément qui est propre à celui qui présente le modèle.

[Intervenant 1] (43:09 - 43:09)

C'est ça.

[Intervenant 2] (43:10 - 43:21)

Plus qu'au modèle présenté en lui-même. Là, c'est que sur la stratégie. D'une part, c'est que sur la stratégie.

Et puis, ça ne concerne que la vision personnelle de celui qui présente le modèle.

[Intervenant 14] (43:22 - 43:22)

Tout à fait.

[Intervenant 2] (43:22 - 43:42)

Donc, bon, je pense que il ne faut pas trop... Tu m'excuseras, mais je pense que ce n'est pas le cœur du propos de ce soir. Même si, je pense, forcément, ce que tu as proposé est tellement, comment dire, on pourrait dire innovant si je le prends avec une bienveillance.

Eh bien, que ça suscite beaucoup de réactions et c'est normal.

[Intervenant 1] (43:44 - 43:45)

C'est révolutionnaire, donc, forcément.

[Intervenant 2] (43:46 - 43:53)

Forcément. Du coup, on va voir Valère, puis Piste d'Afrique. Valère, bonsoir.

[Intervenant 11] (43:54 - 44:01)

Bonsoir, tout le monde. Moi, j'avais une petite question concernant... J'ai regardé ton organigramme des bureaucraties, donc avec les chambres et les questions et les chambres répondent.

[Intervenant 2] (44:02 - 44:03)

non, ce n'est pas mon space ce soir.

[Intervenant 11] (44:04 - 44:07)

Non, mais j'ai regardé l'organigramme que tu avais fait par rapport à...

[Intervenant 2] (44:07 - 44:10)

Oui, mais ça ne concerne pas le space de ce soir. je vais t'interrompre.

[Intervenant 11] (44:10 - 44:20)

Non, j'ai juste posé une question de savoir, éventuellement, si c'était les mêmes personnes qui représentaient les mêmes... les deux chambres, est-ce que c'était les personnes différentes ? Voilà.

[Intervenant 2] (44:21 - 44:32)

Alors, Valère, si tu me laisses te répondre, voilà, tu as posé ta question, que j'ai prise, mais qui est totalement hors sujet sur le space de ce soir. Ce soir, c'est le space qui concerne le modèle présenté par Démocratie Directe que nous écoutons depuis le début de la soirée.

[Intervenant 11] (44:33 - 44:37)

D'accord, donc il n'a pas de lien avec ce que tu as mis. D'accord, ok.

[Intervenant 2] (44:37 - 44:58)

Aucun, aucun. Et je te remercie de t'être intéressé à mes publications. Je t'invite à aller retrouver sur ma TL ou sur celle de Stéphane le X3 où j'ai monté ce modèle, où j'ai répondu déjà à beaucoup de questions.

Et si tu as besoin de plus de précision, n'hésite pas à venir me voir en MP, je te répondrai sur toutes tes interrogations. Mais là, on va laisser la place totale à Démocratie Directe.

[Intervenant 11] (44:58 - 44:58)

D'accord.

[Intervenant 2] (45:00 - 45:34)

Merci en tout cas pour ton intervention. On a Fils d'Afrique qui a apparemment du mal à se stabiliser. On essaie de le faire monter.

Est-ce que tu nous entends, Fils d'Afrique ? Et si c'est le cas, je t'en prie, Fils d'Afrique, 3, 2, 1. Apparemment, problème technique.

On continue. Ce soir. Donc du coup, je vais me permettre qu'il n'y ait pas d'autres mains levées et que j'ai moi énormément de questions.

Je vais me permettre de rentrer justement dans cette phase où je vais te harceler,

mon cher. Je répète toutes les réponses.

[Intervenant 1] (45:35 - 45:36)
Vas-y, vas-y.

[Intervenant 2] (45:37 - 46:14)

Comme ça risque d'être peut-être un petit peu long et qu'il est encore uniquement 21h50 et qu'on a du temps, on a Daniel Favari. Pour information d'ailleurs à l'auditoire, Daniel Favari est celle qui sera l'intervenante principale du Spaceman prochain. Je vous invite donc déjà à préparer et à réserver vos articles prochains.

Et donc, on va écouter Daniel qui a toujours des analyses très pointues. Bonsoir, Daniel. Daniel, est-ce que tu nous entends décidément ce soir ?

C'est assez remarquable dans les catastrophes techniques. Daniel, est-ce que tu nous entends ? Est-ce que tu peux tenir ?

Je t'en prie, ne me laisse pas seul ce soir.

[Intervenant 5] (46:14 - 46:16)

Voilà, le micro est coupé. Non, mais franchement quoi.

[Intervenant 2] (46:16 - 46:17)

Ça y est.

[Intervenant 5] (46:17 - 46:33)

Je n'ai pas du tout entendu l'intervention de Démocrat, je dirais. Parce que je n'avais pas le son. En fait, il faut savoir que quand on a des problèmes de son, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'espace mémoire.

Je vous avais regardé, donc j'ai effacé tout mon historique et je retrouve le son. Vous m'entendez, là ?

[Intervenant 2] (46:33 - 46:45)

Oui, parfaitement. Et effectivement, petite parenthèse technique, quand vous avez un problème pour entendre, que ce soit en auditeur ou en intervenant, le moyen le plus radical, déjà, vous redémarrez votre téléphone, ce qui supprime toutes les mémoires, normalement, déjà, ça fait pas mal de faits.

[Intervenant 5] (46:45 - 48:21)

C'est une question, effectivement, de l'espace de mémoire vive, je pense, ou morte, je ne sais rien, quoi que ce soit, j'efface tous les historiques et j'ai pu l'écouter. Alors, je n'ai pas entendu du tout des mémoires directes, mais pas du tout. Néanmoins, j'avais échangé avec lui au mois d'août et j'ai fait un certain nombre de remarques et je trouvais que les attributions du gouverneur délégué, c'était vraiment calcul sur le modèle présidentiel actuel et à mon sens, je veux dire, il ne peut pas nommer les ministres directeurs ni les membres des différentes institutions comme il le fait maintenant, que sont présentées dans les institutions ou dans les autres institutions, parce que je pense que c'est vraiment la façon d'avoir un moyen de pression et de corruption actuelle. Ça doit changer, effectivement, mais ce n'est plus que nécessaire. Voilà, donc, je voulais dire ça parce que je voulais souligner aussi que la notion d'agora n'est plus confrontable, parce que moi, comme je dis tout le temps, je ne suis pas juriste, vous ne savez peut-être pas, en fait, je suis

juriste et j'interviendrai la semaine prochaine et je vais être excité, quand même, de la constitution des indications dans les différents codes, etc.

Donc, autant j'ai confiance, quand même, en les citoyens, autant je pense que, quand même, tous les citoyens dans leur ensemble, les citoyens lambda, ne peuvent pas légiférer et que ça risque de gripper le processus. j'inviterai tout le monde, d'ailleurs, parce que tout le monde devrait faire un petit peu droit, j'inviterai tout le monde à aller regarder tous les jours le journal officiel et vous verrez la complexité.

[Intervenant 8] (48:28 - 48:31)

Excusez-moi, il n'y a pas un problème de micro, parce que c'est vraiment très difficile.

[Intervenant 2] (48:32 - 48:47)

Si, si, on va juste, alors je vais, parce que j'arrive, j'ai une oreille hypersonique, donc j'arrive un petit peu à comprendre Daniel, qui parle peut-être de son sous-marin et du coup, c'est vrai que c'est très compliqué de l'entendre, mais je vais essayer de faire une traduction et elle me confirmera que c'est la bonne. Je t'en prie, Daniel, vas-y, finis.

[Intervenant 5] (48:47 - 49:08)

Voilà, donc c'est tout, je disais que la notion d'agora et deux gouverneurs ne me convenaient pas parce que c'était un petit peu calqué sur le modèle actuel et je pense qu'il faut changer la question, moi, il me fait toujours la question de représentation, en fait, savoir si on vient d'avoir un parlement ou pas, ou directement des citoyens tirés au sol.

[Intervenant 12] (49:08 - 49:15)

Donc, je ne sais pas si c'est la bonne façon de faire de la notion d'agora ou de l'entendre rapidement. Je n'entends pas. Je vais te traduire.

[Intervenant 2] (49:15 - 50:00)

Daniel, on t'entend très très mal, on va devoir arrêter. Si tu peux essayer de régler le problème de micro et revenir et surtout faire en sorte que pour mardi prochain, ce problème soit véritablement réglé parce que la distance entre ton sous-marin et notre space est beaucoup trop éloignée pour qu'on puisse avoir une audition suffisante. Alors, de ce que moi, j'en ai compris, deux points que Daniel a exposé, premièrement le fait qu'il y ait un scrutin de liste pour le gouverneur et les ministres qui finalement fait que le gouverneur qui se substitue au président va lui encore une fois choisir son petit cercle finalement et quelque chose qui ne permet pas à ce qu'il y ait une véritable efficacité électorale de l'exécutif, de ce que j'en ai compris, et ensuite le fait que les agoras soient...

[Intervenant 5] (50:00 - 50:07)

Une absence de correspondance, nécessairement, et établie dans ce cas-là, l'anomination.

[Intervenant 2] (50:10 - 50:31)

Donc l'essentiel c'est qu'il y ait un paquet en fait, il y a le package exécutif si j'ai bien compris, c'est cet autre souci, et deuxièmement c'est le fait que les agoras qui seraient donc les acteurs législatifs de ce système n'ont peut-être pas l'encadrement, la formation, le savoir législatif nécessaire à la rédaction de lois qui

soient vraiment efficaces.

[Intervenant 12] (50:32 - 50:41)

Il y a d'autres propositions de lois, parce que déjà dans la Constitution, il n'y a pas d'autres propositions de lois, mais il faut savoir...

[Intervenant 2] (50:41 - 51:32)

Très sincèrement, Daniel, on ne t'entend pas, c'est... Si tu as un casque, peut-être enlève-le, ou si tu n'en as pas, tu peux avoir un casque, mais essaye de changer cet aspect de la prise de son parce que là c'est vraiment très, très, très, très, très difficile à t'entendre. Si tu peux régler ce problème et revenir, ça peut être intéressant.

Sur la démocratie directe, si tu peux répondre sur ces deux aspects, premièrement le côté de scrutin de liste pour l'exécutif, et ce que cela peut impliquer en termes de possibilité de corruption au sein de cet exécutif, entre différents éléments, et peut-être sur des voies extérieures, et puis le manque peut-être de savoir, de connaissances et de capacités législatives d'agoras citoyens non accompagnés sur le plan législatif. J'ai bien compris les questions de Daniel.

[Intervenant 1] (51:34 - 52:24)

Concernant le gouvernement, déjà je rappelle que dans la Constitution en démocratie directe, le gouvernement est sous mandat impératif. C'est très important, c'est le cœur de la démocratie directe. Deuxièmement, il est sous le contrôle des agoras.

Les agoras peuvent questionner, révoquer ou abroger un projet du gouvernement par référendum. Donc déjà, il y a un contrôle des citoyens sur le gouvernement qui contrôle l'exécutif. L'exécutif, contrairement à notre République actuelle et notre Constitution, n'a pas le droit de faire de projet de loi.

Le pouvoir législatif, qui est le pouvoir suprême pour la démocratie directe, est uniquement sous le contrôle des citoyens. Donc je ne sais pas si j'ai répondu déjà pour les problèmes de corruption, contrôle. Est-ce que c'est clair sur ce point ?

[Intervenant 2] (52:24 - 53:03)

C'est tes réponses. Je ne te cache pas que j'aurais besoin d'un petit peu plus de précision, mais j'ai d'autres questions avant par la suite. Mais c'est déjà une première approche de la réponse, qui est qu'effectivement, l'exécutif ne pouvant pas être législateur, ça limite peut-être son intérêt dans le cadre des corruptions.

Toujours est-il qu'il a un pouvoir exécutif et qu'il a donc, dans le cadre de la législation définie par les agoras, une capacité à diriger en quelque sorte le moyen d'action, ce qui, de mon point de vue, n'empêche pas forcément la corruption. Mais bon, là encore une fois, je ne veux pas parler à la place de Daniel en termes de questionnement, et tu as apporté ta réponse qui me semble intéressante. Et Stéphane, ne lève pas la main.

Encore une fois, on est deux à co-animer. Je t'en prie.

[Intervenant 3] (53:04 - 53:11)

Je t'ai toujours dit que c'était le space de tout le monde, donc si j'impose des règles de levage demain, il faut que je le respecte moi aussi.

[Intervenant 2] (53:11 - 53:14)

Comme moi, je ne lève pas la main et qu'on est deux à animer.

[Intervenant 3] (53:14 - 54:32)

Allons-y ensemble. Toi, tu es l'animateur. Tu as fait quelque chose que je serais bien incapable de faire et je t'en remercie.

Je voulais juste revenir sur une question qui, pour moi, est primordiale. Tout à l'heure, tu as fait une petite réflexion en disant que, même s'il n'y avait dans tes 14 000 agoras que quelques représentants, ce serait toujours mieux, enfin quelques, pardon, pas des représentants, mais quelques citoyens votants, ce serait toujours mieux que 577 députés. Ça m'a fait réfléchir que les 577 députés sont quand même des gens qui représentent des cantons pour qui chaque député a été élu et pour qui les citoyens ont voté.

Donc, il y a quand même une masse, on va dire, critique. Et donc, du coup, ça m'a fait tout de suite penser au fait que, dans ton modèle, tu ne parles pas de quorum. Est-ce que tu peux me répondre sur ce sujet ?

Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été prédéfini ? Parce que tu nous as parlé, à un moment donné, du fait que ce serait intéressant dans la mesure où la démocratie s'apprend, s'éduque et qu'il faudrait qu'il y ait 50 % de la population qui participe à ces agoras, etc. Donc, tu es resté très flou sur ce sujet.

J'aurais bien aimé savoir comment tu envisages le quorum dans ton modèle de démocratie directe, s'il te plaît.

[Intervenant 1] (54:33 - 55:14)

Oui, il y a deux sujets. Donc, c'était sur la stratégie, si on veut faire une votation sur un compte organisé illégal, qui est 50 % de la population qui se déplace, c'était pour le côté, on va dire, légitime. Après, donc, ça, c'est sur ma stratégie, moi.

Sur le modèle de démocratie directe proposé par le collectif, par rapport aux votations, il y a bien un quorum. Il est écrit dans la Constitution, en direct. Il faut, alors je ne sais plus comment c'est, il faudrait que je le relise, mais je crois que c'est très important, c'est l'ordre, c'est 50 %.

C'est-à-dire que si, bon déjà, il y a...

[Intervenant 2] (55:14 - 55:17)

Pour l'aspect de la Constitution, il faut 50 % du nombre de citoyens majeurs.

[Intervenant 1] (55:17 - 55:18)

C'est ça.

[Intervenant 2] (55:18 - 55:25)

C'est-à-dire 50 % de 25 millions, c'est-à-dire 12,5 millions, pour qu'une majorité soit relevée sur la partie constituante.

[Intervenant 1] (55:25 - 55:45)

Oui, tout à fait. Pour changer un article de la Constitution, si 50 % de la population n'a pas voté, l'article est rejeté. Tu vois que j'ai bossé, quand même.

Oui, c'est bien. Voilà, tout à fait, voilà. Et n'oublie pas que tu as la phase pétition avant, donc la phase pétition avec un seuil, comme palier.

[Intervenant 2] (55:47 - 55:50)

Qui est de 1 pour 1 000, c'est-à-dire 500 000 pour la population actuelle.

[Intervenant 1] (55:51 - 55:54)

Ça, c'est pour la Constitution. Non, 1 pour...

[Intervenant 2] (55:54 - 56:02)

Non, 1 pour 1 000, c'est pour la partie législative, c'est 1 %, c'est-à-dire 50 000 pour le législatif et 500 000 pour le Constitut.

[Intervenant 1] (56:02 - 56:17)

Pour une loi, à partir du moment où il y a 50 000 citoyens qui ont voté la pétition, elle est présentée en Agora. Elle est présentée en Agora, voilà. Et 500 000 % est présentée en Agora pour un changement d'article de Constitution, abrogation ou modification.

[Intervenant 2] (56:19 - 56:31)

Voilà, donc si... Moi, je pense que ça répond effectivement à l'interrogation que j'ai posée et que j'allais développer par la suite. Je vais te demander si tu peux répondre sur l'aspect de la compétence législative d'Agora citoyenne.

[Intervenant 4] (56:31 - 56:32)

Merci, voilà.

[Intervenant 2] (56:34 - 56:42)

...accompagnée sous l'aspect législatif, qui était la question de Daniel, qui levait la main, et qu'on a bien entendu la soi aussi. Donc peut-être que pour les prochaines questions, à suivre Daniel...

[Intervenant 12] (56:42 - 56:42)

J'ai mis le casque.

[Intervenant 2] (56:43 - 56:49)

...plus correctement. Ah, ben voilà, c'est parfait. Tu sais déjà que pour mardi prochain...

Exactement. Vas-y, je t'en prie, démocratie.

[Intervenant 1] (56:49 - 59:01)

Alors, c'est sur la peur un peu des consultations populaires, on va dire, et de la compétence des citoyens quant aux législatifs. Alors, d'abord, il faudrait... Je vous invite à vous procurer le livre de Christian Luru, qui explique très bien cette partie-là.

Mais en gros, déjà, les lois sont rendues complexes actuellement parce qu'il y a des couches. Vous n'avez pas que des lois, vous avez des décrets, vous avez des règlements, il y a tout un tas de couches. En démocratie directe, on simplifie ça par simplement une loi qui...

Alors, je vais vous trouver un texte là-dessus, je pense que ça va être clair. C'est dans la définition de... D'ailleurs, dans la démocratie directe, on définit ce que c'est la démocratie, il y a une définition, et on parle justement de la loi.

Je pense que cette phrase va en partie répondre à ta question, mais je vais aller plus loin après. Donc, la démocratie a un système d'organisation collectif dans lequel le peuple est la source unique de la loi, à l'exclusion de toute forme de représentation, c'est ce que j'ai dit jusqu'à maintenant. La loi s'entend comme toute règle s'imposant par la coaccision à l'ensemble de la collectivité.

Des lois, en fait... Pourquoi ça devrait plaire dans les textes ? Ce qui est important, c'est que ce soit simple et que ce soit compris de tous.

Une règle de famille, c'est pas l'article machin qui dépend de l'article 24, qui dit que ceci, qui abroge l'article précédent, qui rajoute... Est-ce que vous avez eu des règles de famille complexes ? Donc, pour moi, les lois, ce sont des règles, et elles doivent être le plus simple et le plus compris par les citoyens.

Le but d'une loi, c'est qu'elle soit comprise par les citoyens. Donc, déjà, en démocratie directe, il n'y a pas d'amendement. Quand un texte est présenté par un citoyen ou un groupe de citoyens, ou même un parti politique, pourquoi pas, on peut les garder, et qu'ils passent le seuil de la pétition, aucun mot n'est changé dans le texte, il n'est pas possible de faire des amendements.

Donc, soit le texte est mauvais, et du coup, il sera déjà rejeté, certainement, à la pétition, soit il est compréhensible de tous, et il passera à la pétition, et après, il passera en votation. Je ne sais pas si j'ai répondu à tout, mais je sais que Christian Leroy...

[Intervenant 2] (59:01 - 59:46)

Elle relève la main, et en tant que juriste, je pense qu'elle va aller te chercher encore plus profondément, et j'en suis persuadé, parce que l'intérêt de l'amendement, c'est quoi ? Ce n'est pas simplement de nier l'intérêt d'une loi ou autre, c'est de la clarifier, c'est de faire en sorte que des mots qui peuvent prêter à interprétations variées, qui peuvent poser questionnement ou poser problème, soient finalement questionnés de façon législative, pour faire en sorte que cette loi prenne véritablement tout son sens. Si justement, et c'est, je pense, tout le sens de la question de Daniel, qui va y revenir, les citoyens ne sont pas suffisamment armés ou accompagnés, parce qu'il faut faire la distinction entre l'armement et l'accompagnement, si les citoyens ne sont pas armés et non plus accompagnés, et bien finalement, de l'efficacité législative de ces agrandes.

Daniel, je t'en prie, tu as levé la main.

[Intervenant 5] (59:46 - 1:01:17)

Là, tu as tout à fait répondu à ma place, et très très bien. En fait, dans la Constitution, il y a quelque chose qui est totalement erroné, c'est qu'il parle de projet de loi, or, les projets de loi, en l'état actuel des choses, c'est le gouvernement qui fait les projets de loi. Les propositions de loi viennent du législatif, à savoir de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Mais moi, je pose la question de savoir comment... Bon, et puis de toute façon, cette pyramide, je veux dire, effectivement, des arrêtés, des décrets, d'abord les décrets,

on y reviendra, je suis totalement opposée, effectivement, à ce que le gouverneur exécutif ne fasse plus de décret comme c'est le cas à l'heure actuelle, parce qu'il peut surpasser tous les autres, enfin, le Parlement en l'occurrence, mais quand on voit, je veux dire, le journal officiel, et qu'on voit les arrêtés qu'il peut y avoir pour les délégations de signatures et tout ça, c'est pas possible que les citoyens, réunis en Agora, puissent le faire. La question subsidiaire que je voulais poser, c'est comment faire, dans ce cas de figure, je veux dire, pour des propositions de loi constitutionnelles, parce que les citoyens, qu'est-ce qu'ils vont faire pour modifier la Constitution ? Parce que c'est quelque chose d'extrêmement complexe à faire.

Voilà, donc c'est toujours, effectivement, une question de compétence, en disant qu'il n'y a que des lois. Moi, je suis désolée, mais il ne peut pas y avoir que des lois en état actuel de la complexité des institutions. Ce n'est pas possible.

Voilà, démocratie directe.

[Intervenant 1] (1:01:17 - 1:01:33)

Oui, alors, il y a des lois législatives et des lois constitutionnelles dans le modèle de démocratie directe présenté par le collectif. Pour la partie décrète, je te rejoins, dans la démocratie directe, dès qu'une loi est votée, elle est immédiatement mise en place, il n'y a pas de décret.

[Intervenant 5] (1:01:34 - 1:01:59)

Oui, mais là, tu parles de décret d'application, c'est tout, donc les décrets d'application, je suis d'accord avec toi que ça doit être supprimé, parce que dès qu'une loi est promulguée au journal officiel, elle entre en application. Un décret d'application, ce n'est pas nécessairement promulgué, édité, donc ce n'est pas nécessaire, quelque chose de tout à fait. Je suis d'accord avec toi.

Continue tes explications, s'il te plaît.

[Intervenant 1] (1:02:00 - 1:02:15)

Oui, et même, ça va plus loin que ça, c'est-à-dire que dans le système actuel, le gouvernement, quand c'est l'Assemblée qui propose une loi à la place du gouvernement et que ça ne lui va pas, il suffit qu'il n'applique pas de décret d'application pour que la loi ne soit jamais mise en application.

[Intervenant 5] (1:02:15 - 1:02:33)

Mise en application, voilà, exactement. À partir du moment où elle est au journal officiel, qui doit être maintenue, je pense, effectivement, dans votre modèle, doit entrer en application directement. T'en étais aux lois constitutionnelles, effectivement, c'était ma question, je l'ai subit hier.

[Intervenant 1] (1:02:34 - 1:03:39)

Les lois constitutionnelles, c'est pareil, elles passent au niveau de l'initiative, donc c'est les citoyens, un citoyen ou un groupe de citoyens, en tout cas, c'est la société civile qui va proposer, qui peut proposer une modification, une abrogation d'un article, ou l'ajout d'un article. Et ça passe par toujours la phase pétition, par contre, qui est plus élevée, pour après, et si on atteint le seuil, c'est que le référendum d'initiative citoyenne constitue, de toute façon, les agora, ce ne sont que des chambres de référendum, en gros, dans le système de démocratie directe, c'est des référendums permanents, et donc il y a le référendum d'initiative citoyenne constituante prévu dans la démocratie directe, avec un seuil à atteindre, et après

c'est présenté en agora par les initiateurs, ceux qui ont présenté le projet, les pétitionnaires, si tu veux, et après, en agora, on passe en phase, deuxième phase, il y aura la phase débat contradictoire argumenté. Et donc là, on pourra convoquer des experts, écouter ceux qui sont pour, écouter ceux qui sont contre, laisser le temps, et à la fin, on passe à la votation.

Donc par les agora et par les votes électroniques depuis chez soi.

[Intervenant 2] (1:03:41 - 1:04:13)

Si tu me permets, démocratie, pour aller un peu plus en profondeur de ce que je pense, essaye de questionner, Daniel, si je peux essayer de faire l'intermédiaire. C'est que, entre la période où il y a les débats, les confrontations, les experts et tout cela, il va bien falloir passer sur une phase de rédaction avant de passer à la votation. Je pense que le questionnement, Daniel, c'est comment est rédigée la loi, comment est rédigée la législation, dans quel encadrement spécifique est faite cette rédaction, qui précède l'espace de votation ?

[Intervenant 1] (1:04:14 - 1:04:19)

Alors, par rapport au modèle, je pense que je n'ai pas la réponse. Quand je ne l'ai pas, je le dis.

[Intervenant 2] (1:04:19 - 1:04:22)

Comme l'a dit Stéphane, tu n'as pas besoin d'avoir réponse à tout, mais ce sont des questions que nous, on peut se poser.

[Intervenant 1] (1:04:23 - 1:04:45)

Peut-être que ce point-là est à questionner au collectif. Pourtant, j'ai travaillé le truc, mais je n'ai pas vu de réponse à cette question. C'est peut-être à travailler, à élaborer.

J'ai ma petite idée, les fameuses assemblées citoyennes locales, on les garde, qu'il y a dans tous les villages et qui permettent de se retrouver sur la phase d'initiative et de discuter entre soi et de pouvoir travailler.

[Intervenant 2] (1:04:45 - 1:05:00)

Que la discussion entre soi, d'affiner la réflexion et, en quelque sorte, le sens de la loi, c'est une chose, mais qu'ensuite, que le sens de cette loi puisse être correctement retranscrit dans une écriture législative, c'est un deuxième aspect qui, je pense, est important de maîtriser.

[Intervenant 1] (1:05:01 - 1:05:07)

Je ne suis pas certain. Je pense qu'on n'a pas besoin que le texte soit complexe pour que ce soit une loi. Si le texte est clair...

[Intervenant 2] (1:05:07 - 1:05:22)

Il n'y a pas besoin, au contraire. Je pense que Daniel, qui est juriste, pourra très facilement l'expliquer. Le but, ce n'est pas de rendre la chose complexe, c'est, au contraire, d'éviter qu'il y ait des confusions et des superpositions antagonistes.

[Intervenant 6] (1:05:23 - 1:05:23)

Ah, d'accord, oui.

[Intervenant 2] (1:05:24 - 1:05:39)

Le but, ce n'est pas de faire du complexe, parce que c'est intéressant de faire du complexe. Le but de la complexité de certains systèmes, c'est d'éviter, justement, qu'ils soient, en quelque sorte, faillibles ou antagonistes en eux-mêmes. Donc, ça, c'est pointurement technique.

[Intervenant 1] (1:05:39 - 1:06:00)

Il y a une institution qui est prévue pour ça dans la démocratie directe. Je recherche le nom, je vais le trouver. C'est celle qui contrôle, justement, les pétitions.

J'ai oublié son nom. Mais il y a bien une institution qui est prévue pour ça, pour vérifier qu'il n'y ait pas des lois qui se recoupent ou qui existent déjà, surtout.

[Intervenant 5] (1:06:00 - 1:06:02)

Ah, d'accord. Parfait.

[Intervenant 1] (1:06:03 - 1:06:08)

Ça va répondre à une question que j'avais, qui était pour moi très importante. Je recherche le nom et je reviendrai là-dessus.

[Intervenant 2] (1:06:08 - 1:06:23)

Non, mais il n'y a pas besoin, forcément, qu'il y ait le nom. À partir du moment où tu nous dis qu'il y a, effectivement, cet organe dans le modèle qui est le tien qui est là pour vérifier qu'il n'y ait pas de contradictions entre deux processus législatifs, ça répond à la problématique. Merci pour ta réponse, Daniel.

[Intervenant 5] (1:06:24 - 1:06:26)

Voilà, ça répond, effectivement, à ma question. Je te remercie.

[Intervenant 2] (1:06:28 - 1:06:41)

On va faire tourner la parole. Et donc, on a Philippe qui va reposer une nouvelle question. Ensuite, on aura Adrien, que l'on va saluer, qui nous a rejoints et qui aura également une question.

Vas-y, Philippe. Apparemment, Adrien n'a pas de question. Il veut juste nous écouter en passant de l'interprète.

[Intervenant 7] (1:06:41 - 1:07:25)

Merci. Oui, j'avais juste une question. Je pense qu'il y a un oubli dans la présentation.

C'est un peu de forme, mais ça me semble important. C'est les forums. Les forums, on n'en entend pas parler du tout, Je pense que c'est un élément important qui a un peu été mis de côté ou oublié, hélas.

Donc, on entend l'agora, effectivement, mais pas le forum préalable. Je pense que c'est très important qu'il puisse exister, où les gens puissent savoir avec les échanges d'informations sur les différents textes qui vont être présentés. Merci.

[Intervenant 2] (1:07:28 - 1:07:37)

Merci, Philippe. Alors, je ne sais pas si, pour Démocratie, la question est claire, mais je vais laisser répondre et si jamais ce n'est pas le cas, on va essayer de demander à Philippe de préciser la différence entre forum et agora pour lui.

[Intervenant 1] (1:07:38 - 1:08:34)

Je pense qu'il parle de la phase avant de passer en agora, qui sont les phases initiatives ou même simples discussions. Oui, c'est ça. Mais tant que ça, c'est à réfléchir.

Donc, déjà, il y a un espace qui est prévu, puisqu'il y a l'espace d'information. Il y a le service public de l'information politique, qui est une infrastructure technique qui est offerte à tous les citoyens, à tous les mouvements qui se déclarent, et qui peuvent faire des forums, justement, ces médias, puisqu'il y a attribué des chaînes de télévision, de radio, de presse, internet, dans lesquelles tous les mouvements politiques auront 50% de temps sur cet aspect-là, justement. Donc, déjà, on peut participer à ça, et après moi, il y a mon idée d'assembler les citoyennes locales avec des lieux prévus dans chaque village pour pouvoir les discuter, politiques, pour ceux qui le souhaitent.

Parfait, merci.

[Intervenant 3] (1:08:35 - 1:09:14)

Je me permets d'intervenir. Ça fait deux fois que tu parles d'intervenants politiques et de partis. Est-ce que tu veux bien positionner le rôle des partis politiques dans un modèle de démocratie directe tel que celui que tu défends ?

Et pourquoi tu peux envisager que les partis continuent d'exister ? Seront-ils des substituts de lobbies ? À quoi tu fais référence quand tu envisages l'existence et la coexistence de ces deux modes de politique qui sont quand même diamétralement opposés et parfois pas toujours incompatibles ?

[Intervenant 1] (1:09:16 - 1:09:52)

Alors déjà, je pense que le collectif n'a pas trop défini cet aspect-là par rapport aux partis politiques, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, les partis politiques sont plus des systèmes qui vont avec l'élection. Le but, c'est de propulser un candidat face à des chambres d'enregistrement des candidats à l'élection. Donc, j'ai bien peur qu'en démocratie...

Enfin, j'ai bien peur, je trouve ça positif, qu'en démocratie directe, ils soient voués plus ou moins à disparaître. Ils n'auront plus ce rôle de propulser un candidat à l'élection puisqu'il n'y a plus de représentants législatifs.

[Intervenant 2] (1:09:56 - 1:09:57)

Merci pour la réponse.

[Intervenant 3] (1:09:58 - 1:10:55)

Non, je voudrais aller un peu plus loin. Est-ce qu'on ne pourrait pas... Est-ce qu'on ne pourrait pas...

Ce n'est pas du tout une question, c'est peut-être une réflexion. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager que les partis dans une démocratie deviennent des lieux d'échange à penser, de proposition, de suggestion, ce qu'on appelle aujourd'hui au lieu d'appeler ça des groupes de réflexion des think tanks, qu'ils seraient enfin utiles à la collectivité comme pourraient l'être des syndicats pour les travailleurs dans la mesure où ils ne sont pas noyautés, parce que quand on voit le syndicat des agriculteurs de la FNSEA, on sait très bien qu'ils ne servent pas les intérêts des agriculteurs aux paysans, mais de l'agrobusiness. Est-ce qu'il y a une réflexion qui

a été faite de ce côté-là par rapport justement au rôle des partis dans le débat politique public puisqu'en fin de compte, les partis politiques sont eux aussi formés de citoyens ?

[Intervenant 1] (1:10:57 - 1:11:25)

Moi, je rejoins ton idée, ce serait bien que ça devienne effectivement des lieux d'expression et de débat d'idées même contradictoires. Et après, bien sûr, il y aura toujours des tendances sociales, libérales, etc., et je pense que qu'ils se retrouveront, mais de l'information que j'ai par rapport au travail collectif, je n'ai pas la réponse à ta question, quant à la réflexion sur les partis politiques.

[Intervenant 2] (1:11:29 - 1:12:32)

Merci. Pour approfondir un petit peu cet aspect-là, je dirais que les partis politiques n'ont d'intérêt que s'il y a des élections. À partir du moment où il y a des élections pour décider d'un gouverneur et d'un gouvernement dans un scrutin de liste, il y aura toujours des partis politiques qui voudront continuer à exister, qu'ils soient sous une forme de think-tank ou sous une forme traditionnelle comme on le connaît aujourd'hui.

C'est inévitable. Pourquoi ? Parce qu'ils auront besoin de s'organiser pour, justement, continuer à faire en sorte de pouvoir être des machines à gagner les élections.

Donc, tant qu'il y aura un système d'élections de groupe, malheureusement, ils auront une justification à perdurer. C'est la raison pour laquelle, pour pouvoir se débarrasser des partis politiques qui, de mon point de vue, sont antidémocratiques, il faut faire en sorte que les élections ne deviennent plus des élections partisans, mais vraiment sous d'autres aspects. Bon, je ne vais pas rentrer dans le détail.

Ça, c'était pour rajouter un petit peu à ce qui vient d'être dit. Je vois qu'il n'y a plus de questions, donc du coup, je vais me permettre, puisqu'on avance d'ailleurs sur le temps, je vais me permettre de rentrer dans la phase où tu vas passer sur le grill, si tu me permets.

[Intervenant 1] (1:12:32 - 1:12:33)

Vas-y, vas-y.

[Intervenant 2] (1:12:33 - 1:14:44)

Je suis prêt. J'ai relevé pas mal de choses, ce que je vais faire, c'est que je vais citer vos écrits et te poser des questions par la suite. Je vais commencer sur la notion de pouvoir.

Ce qui est intéressant, dans ce que vous avez présenté, je vous cite, la notion de pouvoir est dans le système oligocratique, dans le système de l'oligarchie, porte de nombreuses confusions dans la mesure où leurs appellations, voisines ou cousines, cohabitent. Pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, pouvoir des médias, pouvoir des corporations, pouvoir des multinationales, etc. Sans qu'on sache bien positionner tous ces soi-disant pouvoirs les uns par rapport aux autres.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, certains analystes prétendent que la loi doit s'établir dans le cadre d'un conflit entre tous ces pouvoirs, souvent contraires.

Le principe de la démocratie directe s'inscrit radicalement en faux avec cette option car, en réalité, tous ces pouvoirs ne sont pas de même niveau, ne pouvant donc pas se concurrencer, se mélanger ou s'interpénétrer, comme voudraient nous le faire croire les aileurs de l'oligocratie. Le principe fondamental de la démocratie directe implique de ne reconnaître qu'un seul vrai pouvoir, à savoir le pouvoir dédicté des règles s'imposant à tous par la coercition, communément dénommée pouvoir législatif.

Tous les autres soi-disant pouvoirs ne représentent en fait que des capacités d'agir à l'intérieur du cadre des règles édictées par le pouvoir premier, le pouvoir législatif, capacités pouvant être augmentées, diminuées, voire même supprimées, suivant la volonté du pouvoir premier. C'est ainsi que pour éviter ces confusions, la constitution en démocratie directe n'utilise le terme pouvoir que pour le législatif. Les autres pouvoirs dérivés, étant généralement dénommés fonction ou quelquefois également mission ou rôle, ceci étant précisé, la déclinaison première du principe général de la démocratie directe est donc de confier l'intégralité du pouvoir législatif au peuple, à l'exception de toute forme de représentation, comme tu l'as déjà déclaré, le pouvoir législatif s'entendant naturellement comme celui d'établir toute règle s'imposant à l'ensemble de la collectivité à coercition. Et donc, ma question, quelle est la marge de manœuvre d'un peuple législateur qui ne détient pas en parallèle le pouvoir exécutif et judiciaire, et quels sont ses pouvoirs coercitifs, puisque c'est ce qui permet de faire respecter le pouvoir législatif ?

[Intervenant 1] (1:14:45 - 1:15:08)

Pour moi, je considère que, comme il est privé aussi le contrôle de l'exécutif, donc des fonctions, puisque là, on parle de fonction et puis de pouvoir, à partir du moment où il peut questionner, révoquer, ou abroger même, il détient indirectement, il a le pouvoir sur l'exécutif.

[Intervenant 2] (1:15:11 - 1:15:47)

Franchement, si tu peux couper ton micro, s'il te plaît, je te passerai la parole par la suite, mais je vais aller au bout de mes questionnements, sans peut-être relancer les autres interrogations. J'entends bien qu'à partir du moment où tu détiens le législatif, tu détiens en fait la réglementation. Et cette réglementation, pour pouvoir la faire appliquer, il faut avoir un pouvoir coercitif réel.

Or, le pouvoir coercitif, il est détenu par l'exécutif. Oui. Donc, du coup, si tu n'es pas en détention du pouvoir exécutif, ni judiciaire, puisqu'il est lui aussi sous la tutelle de l'exécutif, si j'ai bien compris dans votre modèle, finalement, tu as un pouvoir coercitif théorique, mais qui dans la pratique ne t'appartient pas.

[Intervenant 1] (1:15:47 - 1:15:51)

Oui, mais qui est sous mandat impératif et qui doit appliquer les lois des agoras, qui doit appliquer les règles.

[Intervenant 2] (1:15:52 - 1:16:17)

Oui, d'accord. Mais donc, ça veut dire que finalement, un pouvoir exécutif qui ne serait pas en respect aurait une pression coercitive à travers seulement l'acceptation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de système autonome dans la coercition d'un système exécutif ou judiciaire défaillant. Il y a nécessité par le législateur de retourner en phase législative pour, encore une fois, contester le pouvoir exécutif ou judiciaire.

Si j'ai bien compris votre modèle.

[Intervenant 1] (1:16:17 - 1:16:29)

Oui, tout à fait, qui ne passe pas en phase pétition et référendum. Ou questionnement, ça peut être que convoquer à l'agora un exécutif pour le questionner, les réponses peuvent suffire aussi. Parfait.

[Intervenant 2] (1:16:30 - 1:16:43)

Ensuite, la déclinaison seconde du principe de la démocratie directe est de confier au peuple un pouvoir d'initiative et de veto sur certaines décisions de l'exécutif. Est-ce que tu peux préciser ce paragraphe que j'ai eu du mal à cerner dans son implication ?

[Intervenant 1] (1:16:43 - 1:18:33)

Alors, je prends un exemple concret, on va prendre... Le veto, ça peut être aussi bien national que local. Exemple, le pouvoir exécutif, comme tu le dis, en démocratie directe, on ne dit pas pouvoir exécutif, on dit fonction exécutive.

La fonction exécutive peut, par exemple, décider de faire un aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Donc ça, c'est dans ses fonctions, ses fonctions d'organisation des services publics, si tu veux. Il peut décider de construire un aéroport.

Là, les agoras locales peuvent... Ils peuvent avoir une initiative locale, de citoyens ou de groupes de citoyens, qui demande une votation, qui passe par la phase pétition, bien sûr, toujours, pour abroger ce projet d'aéroport. Là, seront convoqués les agoras géographiques concernés du lieu pour, une fois la pétition passée, en débattre contradictoirement et voter pour ou contre l'arrêt du projet d'aéroport.

Ce qui évitera... En démocratie directe, on évitera énormément de heurts, de manifestations, de violences, de non-écoute via ce droit de veto. C'est-à-dire que, déjà, l'exécutif fera attention, parce qu'il sait qu'il y aura ce droit de veto, avant de proposer un truc qu'il sait qu'il sera contre la population.

On économisera sur la police, parce qu'on n'aura pas besoin d'autant de forces de l'ordre, vu qu'on aura discuté avant, et que le peuple aura tranché, en tout cas, ou localement ou nationalement, selon le projet concerné. Pour moi, ce qui est intéressant dans la démocratie directe, c'est ces phases de discussion, de veto, de pression sur l'exécutif, et d'économie d'argent et de temps pour tous, plutôt qu'aller à l'affrontement à chaque fois sur chaque sujet. Je t'ai donné un exemple d'implication concrète.

[Intervenant 2] (1:18:35 - 1:20:34)

Pour moi, cet exemple-là, il comporte une temporalité, qui fait que, entre le moment où l'exécutif décide d'installer un aéroport, et le moment où l'aéroport va pouvoir recevoir son premier avion, il y a un certain temps. Ce qui m'intéresse plutôt, c'est que, comme il y a un temps nécessaire dans le processus qui est celui de votre modèle, qui est l'initiative, la concertation, le débat, l'opposition et la votation, qui, forcément, et je reviendrai par la suite, demande un certain temps dans votre modèle, vraiment, je vais être détaillé, je vais y revenir, ce qui m'intéresse le plus, c'est le moyen de veto sur des questionnements qui sont très immédiats. Je prends un exemple très simple. Est-ce qu'il y a un confinement généralisé pour questions

militaires ?

Voilà. Les citoyens n'ont plus le droit de sortir, on l'a connu sous une autre forme, mais je ne veux pas revenir sous cette forme-là pour ne pas prêter à la polémique, mais imaginons qu'il y a, pour une question de sécurité nationale, nécessité de mettre en place un couvre-feu, un système, en quelque sorte, de confinement ou autre, de générer des financements d'exception qui sont pris sur le budget auquel s'est engagé l'exécutif, afin de financer les défenses de pays alliés et autres. Une fois que les dépenses ont été effectuées, s'il y a le veto de la part du peuple, finalement, l'exécutif a pris une décision sur laquelle le peuple, malgré son veto, ne peut pas récupérer les sommes qui ont été déjà données. On ne peut pas demander à un pays, même s'il est allié, de nous restituer ce que nous contestons en tant que peuple.

Ou on ne peut pas facilement aller en Nagora pour décider que le fait que nous ne puissions pas nous rendre en Nagora est finalement un problème. Pour t'expliquer un petit peu mon point de vue, et ce qui me dérange, c'est que l'exécutif est un pouvoir qui, me semble, est assez puissant dans votre modèle. Décider de la loi, c'est bien, mais si l'exécutif a un pouvoir qui est un petit peu trop puissant, dans cette question de contre-pouvoir, j'ai quelques doutes.

Pour préciser ma pensée, si tu veux y répondre, sinon je passe à la suite. Je peux faire une parenthèse ? Attends, Daniel.

Très rapide, parce qu'il y a Franche qui attend et on va essayer de respecter les tours de parole.

[Intervenant 12] (1:20:34 - 1:20:39)

Tu dis que c'est un secteur régalien, ça ne peut pas être.

[Intervenant 2] (1:20:39 - 1:20:40)

Il faut que tu remettes le casque.

[Intervenant 5] (1:20:47 - 1:21:04)

Tu touches au secteur régalien, si vous m'entendez. Effectivement, ce n'est pas un domaine dans lequel le peuple peut décider. Maintenant, je voudrais revenir sur la question des aéroports que tu as cités.

Ce genre de consultation existe, ça s'appelle les enquêtes publiques ou le référendum d'initiative partagée, j'y reviendrai la semaine prochaine.

[Intervenant 2] (1:21:05 - 1:21:13)

Merci, Daniel. Vas-y, je t'en prie, démocratie, pour ces questions dites régaliennes par Daniel, mais qu'on a abordées sous un autre prisme.

[Intervenant 1] (1:21:15 - 1:22:21)

Pour le veto, c'est ma vision personnelle, ce n'est pas ce qui est écrit dans la Constitution. Il faut savoir que cette Constitution, ce sont des règles générales dans lesquelles il va falloir préciser d'autres choses. Tout n'est pas complet, c'est un premier jet qui a été fait sur deux ans.

Pourquoi ne pas l'amender, cette Constitution, et l'améliorer ? Ça peut être un très bon point de départ, c'est quand même l'une des propositions de Constitution en

démocratie directe les plus avancées. Je connais à ma connaissance, je n'ai aucune connaissance de propositions en démocratie directe aussi avancées, et effectivement, tu as raison, comme c'est un premier jet, peut-être qu'il y a des failles, des choses à améliorer, des amendements à faire, et l'améliorer, tout à fait.

Et par rapport à ça, par rapport au veto, dans l'amélioration, je vois comme idée la suspension. C'est-à-dire que dès que l'initiative est lancée, on suspend le projet, le temps que la votation soit faite, et on reprend le projet si c'est oui, s'il n'y a pas de progression, et on arrête le projet s'il y a un projet. On peut avoir comme en justice, une phase suspensive par rapport à l'initiative de veto.

[Intervenant 2] (1:22:22 - 1:24:09)

C'est une idée. Toutes mes questionnements ne sont pas là pour piéger, mais pour au contraire poser des questionnements que moi je me pose et qui peut-être alimentent votre construction. D'ailleurs, je précise, je vous invite, parce que c'est vrai qu'on ne l'a pas abordé sur ce Space ce soir, mais je vous invite tous à prendre, parce que moi c'est mon cas, en l'occurrence, je fonctionne toujours comme ça quand je suis en Space, un bloc de papier et un stylo, on note toutes les réflexions qui nous viennent, et ça permet effectivement d'intervenir à la suite, les uns après les autres, pour que l'enchaînement soit le plus clair possible.

Donc là, je suis désolé, je vois qu'il y a Franck qui lève la main, mais je vais aller vraiment au bout de tous mes questionnements, ce qui peut-être réalimentera certaines questions, donc n'hésitez pas à noter les questions qui pourraient découler de celles que j'aborde. Je continue. Dans la Constitution actuelle, le pouvoir législatif est dilué dans un conglomérat produisant un ensemble de règles coercitives répondant à des appellations diverses, à savoir loi, décret, arrêté, règlement, ordonnance circulaire, directive et autres normes administratives.

À la lecture des articles 36 à 39 qui sont censés circonscrire le domaine de la loi, nous nous rendons bien compte que ce pouvoir législatif n'est pas clairement défini, ni pour ce qui concerne son origine, ni son déroulé. Cette technique de flou juridique est l'un des artifices couramment utilisés par la rédaction constitutionnelle actuelle, et ceci dans le but évident de pouvoir adapter chaque fois que nécessaire l'interprétation du texte aux dés politiques du moment. Dans la Constitution nouvelle, celle que tu présentes en démocratie directe, le pouvoir législatif est défini clairement comme représentant l'ensemble des moyens concourants à l'élaboration de toute règle s'imposant à la collectivité par la coercition.

L'ensemble de ces règles est regroupé sous le terme général de loi, ce que tu as détaillé tout à l'heure, et dont on a déjà parlé. Il n'existe pas d'autre terme que loi pour désigner une quelconque règle coercitive, et donc je vais rejoindre peut-être ce que Daniel a déjà abordé, quid de la hiérarchie des normes ?

[Intervenant 5] (1:24:09 - 1:24:10)

Merci.

[Intervenant 1] (1:24:12 - 1:24:21)

Alors là, je pense que je ne vais pas avoir la réponse, et qu'il va falloir qu'on questionne le collectif. Tu parles hiérarchie des normes entre règles ?

[Intervenant 2] (1:24:22 - 1:26:15)

La hiérarchie des normes. Daniel, s'il te plaît, je sais que c'est ton domaine, je sais que ça te tient à cœur, mais pour la clarté de change, n'hésite pas à lever la main, tu passeras après Franche. Là, je vous ai écoutés, j'ai essayé d'animer, là je vais aller au bout de l'explication, et puis si je dis des bêtises ou quoi, tu me reprendras, il n'y a pas de soucis.

Donc la hiérarchie des normes, c'est un concept juridique qui décrit la manière dont les normes juridiques sont organisées et classées selon leur importance et leur hiérarchie. Elle détermine quelles normes vont être supérieures en droits et en législation à d'autres. C'est représenté par ce qu'on appelle la pyramide de Kelsen, c'est un schéma que vous avez déjà tous vu sur différents postes, qui va prendre justement, au sommet on a le bloc constitutionnel, ensuite on a le bloc de conventionnalité avec les traités internationaux et les droits communautaires, ensuite on a les lois organiques, puis on va avoir le bloc de légalité, puis les principes généraux de droit et de jurisprudence, les jurisprudences qui viennent en dessous des blocs de légalité, ensuite on a les règlements, et enfin on a les actes administratifs.

Tout cela, ça forme une pyramide qui fait que la constitutionnalité est supérieure aux droits internationaux, qui ensuite elle, est elle-même supérieure aux lois organiques. Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que par exemple, les traités européens que nous ratifions, sont normalement et je dis bien normalement parce que là il y a des subtilités, je vous invite encore une fois à aller voir un documentaire que j'ai partagé récemment, normalement les traités internationaux et donc les traités européens sont inférieurs aux blocs de constitutionnalité donc à nos lois, à nos directives constitutives et constitutionnelles et elles sont par contre supérieures à nos lois organiques.

Donc, si tout est appelé loi dans la même dénomination, finalement, comment faire la hiérarchie de l'ensemble de ces lois et comment s'assurer qu'elles ne sont pas, comment dire, en contradiction l'une par rapport à l'autre ?

[Intervenant 1] (1:26:15 - 1:26:30)

Alors ça c'est dans le test explicatif que tu as lu, mais dans la constitution elle-même, ce que j'ai lu, il y a bien une hiérarchie des normes, puisqu'on a la constitution qui est au-dessus des lois. Après, effectivement, il y a des couches qui sont retirées, comme les règlements, mais comme les décrets d'application qui n'existent pas, mais il y a bien une hiérarchie.

[Intervenant 2] (1:26:31 - 1:27:02)

Mais par exemple, une jurisprudence se situerait où dans cette norme ? Dans cette hiérarchie des normes. C'est-à-dire que la justice qui s'appuie sur les lois va relever, compléter et définir une jurisprudence.

Où se situe cette jurisprudence dans la hiérarchie des normes ? C'est pour ça qu'il y a des différents termes. C'est pour ça qu'il y a aussi des spécificités nominales au niveau législatif et légal.

C'est parce que, encore une fois, le but ce n'est pas de faire de la complexité pour faire de la complexité, c'est parce qu'elle est normalement au minimum nécessaire pour que tout soit compréhensible.

[Intervenant 1] (1:27:03 - 1:27:05)

Tu vois ?

[Intervenant 2] (1:27:05 - 1:27:06)

Je suis un peu trop casse-pieds.

[Intervenant 1] (1:27:06 - 1:27:22)

Non, c'est que le collectif et la constitution proposée ne vont pas aussi loin dans les détails et ça reste à définir. Il reste des choses à définir. Mais de ce qui est compris, on conserve un peu la même structure de pyramide, de hiérarchie des normes.

D'accord.

[Intervenant 2] (1:27:22 - 1:27:28)

J'ai beaucoup d'autres questions par la suite, mais comme là il y a deux mains levées et que je sais que Daniel va rebondir sur cet aspect de la hiérarchie des normes...

[Intervenant 5] (1:27:28 - 1:27:32)

Non, mais je reviendrai la semaine prochaine. Je reviendrai la semaine prochaine. C'est mieux comme ça.

Vas-y, vas-y.

[Intervenant 2] (1:27:33 - 1:27:39)

Non, mais tu peux encore... Je vais passer la parole à Franche. Non, mais on va faire dynamique.

Je vais passer la parole à Franche.

[Intervenant 5] (1:27:41 - 1:28:02)

Juste une chose, et j'y reviendrai. Effectivement, tu dis qu'il y a polémique, entre guillemets, je veux dire, entre le fait que les traités européens soient supérieurs à la constitution. C'est...

Non, non, ça a été tranché récemment par la Cour de justice de l'Union européenne, en ce sens que il y a la primauté du droit européen sur les lois nationales. Voilà, point.

[Intervenant 2] (1:28:04 - 1:28:26)

C'est là justement où, pour moi, ça n'engage que moi, il y a une ambiguïté. C'est que normalement le bloc constitutionnel est supérieur en tous points, et qu'à partir du moment où un bloc conventionnel, un bloc de conventionnalité, détermine que le bloc constitutionnel lui est inférieur, c'est une institution extérieure qui détermine que l'institution nationale lui est inférieure.

[Intervenant 5] (1:28:26 - 1:28:53)

Je l'expliquerai la semaine prochaine. Mais en fait, c'est un rapport du Conseil d'État qui laisse encore supposer que la constitution est supérieure aux droits européens, et c'est un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, dans laquelle on est un membre, en fait, qui vient de trancher sur la supériorité et la primauté du droit européen sur la constitution nationale, dans une affaire qu'a soulevé la Roumanie. Voilà.

[Intervenant 2] (1:28:54 - 1:29:06)

Ce qui est pour moi une forfaiture des constitutions nationales et du droit national. Merci Daniel. Fanch, je t'en prie à toi.

[Intervenant 6] (1:29:07 - 1:29:16)

Oui, merci. Je vais faire relativement court, parce que tu as pratiquement évoqué les questions que j'allais poser.

[Intervenant 2] (1:29:22 - 1:29:25)

Tu n'as pas un casque, toi aussi ?

[Intervenant 6] (1:29:25 - 1:29:26)

Non, moi, je n'ai pas de casque.

[Intervenant 2] (1:29:28 - 1:29:30)

Je vais faire tout passer avec.

[Intervenant 6] (1:29:33 - 1:29:49)

Il y a un film énorme. Moi, je vais être un peu plus dans mon contexte, dans mon questionnement. Oui, de l'urgence de la loi.

Il y a quand même certaines lois qui méritent d'être évitées en urgence.

[Intervenant 2] (1:29:51 - 1:30:27)

Je vais te laisser arrêter, parce que je ne sais pas si c'est pareil pour tous les autres, mais c'est très inaudible. Je n'ai pas tout compris. Moi, je n'ai rien entendu.

Au-delà de la hiérarchie des normes, il parle de l'urgence de certaines lois. Il y a des lois d'urgence qui doivent être gérées et traitées. Encore une fois, j'ai une oreille supersonique, mais très sincèrement, c'est totalement inaudible.

Moi, personnellement, j'ai de gros écouteurs. Attends, Fadila. Je suis désolé, mais pour que ce soit plus simple, on va laisser Démocratie répondre.

Je te passe la parole juste derrière lui.

[Intervenant 1] (1:30:27 - 1:30:46)

Il y a des articles qui sont prévus dans la Constitution par rapport à l'urgence que l'exécutif peut prendre, mais la durée est très limitée. Après, c'est les agroas qui reprennent le contrôle. Par exemple, ce qu'on a eu comme confinement, 15 jours après, on avait notre mot à dire.

[Intervenant 2] (1:30:47 - 1:31:01)

Finalement, la notion d'urgence est prise en compte dans la Constitution permettant une certaine marge de manœuvre de l'exécutif, mais très rapidement, en quelques jours derrière, les agroas doivent statuer le bien fondé de ces exceptions.

[Intervenant 1] (1:31:01 - 1:31:02)

Tout à fait, c'est prévu.

[Intervenant 2] (1:31:04 - 1:32:05)

Merci, Démocratie. Fadila, si tu veux remonter et reprendre la parole pour nous

dire ce que tu avais à dire, je t'en prie, sinon, le temps que tu remontes, je vais continuer dans mes questionnements. Donc là, je vais en venir un petit peu plus du trait basique du fonctionnement.

Je reprends vos études. Il est créé une agroa par tranche de 3 500 citoyens majeurs, répartis en 7 groupes de 500. Sur la base de 50 millions de citoyens majeurs, les agroas seront au nombre de 14 500, soit environ 145 agroas par département.

Les agroas fonctionnent 7 jours sur 7 et ont une capacité de 500 personnes. Chaque agroa est animé par deux mandataires, nommés pour une durée limitable, une commission centrale législative et révocable en son sein. Les mairies et bâtiments annexes sont prioritairement reconvertis en agroas.

Premièrement, comment s'organise la répartition des 3 500 citoyens en 7 groupes ? Il y a 3 500 citoyens qui doivent se répartir en 7 groupes. Comment s'organise cette répartition ?

[Intervenant 1] (1:32:06 - 1:32:23)

Donc là, c'est l'animateur de l'agroa en question qui, en fonction des agendas des citoyens, travail, activité, ça va être réparti en tranches et on va faire la demande pour être sur le lundi ou sur le mardi ou sur...

[Intervenant 2] (1:32:23 - 1:33:33)

D'accord, ça veut dire que... Je comprends, mais en fait, pour être très simple et encore une fois pour être au poil à gratter, je me dis dans la gestion de cette complexité, déjà quand il faut coordonner des agendas collectifs pour 4 semaines, je peux t'assurer que c'est pas toujours évident. Là, il faut le faire pour 3 500 personnes réparties en 7 groupes et qui vont devoir se partager un lieu commun et unique sur une semaine.

Très sincèrement, les deux mandataires vont avoir un sacré boulot d'organisation en espérant que les outils numériques d'intelligence artificielle seront capables de les aider grandement. Ensuite, j'ai reçu que vous avez déjà fait un recensement pour connaître le nombre de salles de 500 places disponibles déjà en France. Parce que moi, je suis dans une zone très rurale, dans le Tarn, très sincèrement, je ne connais pas précisément, j'ai fait une recherche, pour tout te dire, j'ai fait une recherche, je n'ai pas trouvé l'information, mais je sais, pour bien connaître mon département pour X raisons, qu'il n'y a pas 145 salles de 500 places aujourd'hui dans le Tarn.

Donc, est-ce que vous avez quantifié un petit peu le nombre de salles de 500 places disponibles ? Est-ce que ça pourrait représenter en termes de nécessité d'investissement, encore une fois, si on génère beaucoup d'économies dans un système de démocratie directe, ce n'est pas dans le propos, mais de temps de réalisation, de conception de ces espaces ?

[Intervenant 1] (1:33:33 - 1:35:16)

Oui, tout à fait, ça a été chiffré. Donc, il va y avoir deux choses. Il va y avoir des lieux qui permettent juste de les transformer, avec une simple rénovation, et des lieux à créer, comme tu dis, dans les espaces, il va y en avoir beaucoup, qui ne peuvent pas contenir 500 personnes.

Donc, il y aura des bâtiments neufs créés, et des bâtiments qui seront redistribués pour les agoras. Ça a été chiffré, et d'ailleurs, ça a été chiffré pour comparer le coût de la démocratie directe au coût de la démocratie représentative. Et il se trouve que c'est une estimation grossière à la louche, qui est affinée.

Au jour d'aujourd'hui, si on prend les investissements de départ des agoras, des travaux qu'il va y avoir à faire, le coût de la rémunération de ces animateurs, et après de tout le système en place d'informations politiques avec les télévisions et le service public d'information, les structures techniques, on revient moins cher que la démocratie représentative. Et d'ailleurs, j'en viens à une remarque par rapport à ça, pour ceux qui souhaiteraient un système à la Suisse qui mélange les deux, questionner la Suisse par rapport à son coût de démocratie qui mélange les deux, c'est très coûteux par tête d'habitant, c'est le double ou le triple de notre coût en France. Donc, il faut bien réfléchir que c'est pour ça que le collectif propose plus de ne pas avoir un hybride, en fait, entre démocratie représentative et démocratie directe, c'est une des raisons, ce n'est pas la raison principale, mais la raison du coût, elle n'est pas négligeable.

Si on veut que ça coûte pas plus cher ou moins cher que la démocratie représentative, il faut passer directement en démocratie directe. Donc, ce coût a été mis, et bien sûr, le coût des investissements est lissé, comme tout bâtiment, sur 20 ans.

[Intervenant 2] (1:35:19 - 1:35:25)

J'étais persuadé qu'une vraie démocratie directe est normalement destinée à avoir un coût nettement inférieur dans son fonctionnement.

[Intervenant 1] (1:35:26 - 1:35:28)

Je crois que c'est 500 millions d'euros de moins par an.

[Intervenant 2] (1:35:30 - 1:35:42)

Après, 500 millions, très sincèrement, sur un budget national comme le nôtre, ce n'est pas non plus pléthorique. C'est juste pour dire que ce n'est pas plus cher. Ça, par contre, si c'est bien organisé, je pense.

Oui, Stéphane, je t'en prie.

[Intervenant 3] (1:35:44 - 1:36:04)

Oui, j'aurais aimé dériver sur des choses plus générales. Je me pose la question, je n'ai pas entendu une fois parler et prononcer ces mots. Quid de la presse et quid des armées et quid de la monnaie ?

On va commencer par la presse, par exemple.

[Intervenant 1] (1:36:07 - 1:37:21)

Vas-y, parce que j'aurais une question juste après sur la presse, justement. Si on parle des médias, je pense que j'en ai déjà parlé. Je ne parle pas de la presse privée, qui existera toujours.

Après, rien n'empêche aux citoyens du pouvoir législatif de faire des lois pour réglementer celles-ci, dont le respect de la Chaire de Munich, par exemple, et pour qu'il y ait une pluralité sur la partie politique. Je rappelle donc qu'il est prévu un service de l'information politique qui est une structure uniquement technique. Il

met à disposition de tous les groupes citoyens qui se déclarent des techniciens et de l'infrastructure technique en télévision, télé, presse et canots internet, réseaux sociaux, etc.

Donc déjà, pour la presse, pour que les votations ne soient pas influencées, comme aujourd'hui par les médias oligocrachiques, j'ai du mal, j'y arrive pas. Aide-moi. Oligocratie.

Voilà, pour ne pas que ce soit influencé par ces médias et ces quelques milliardaires qui détiennent la presse, on aura un service public accessible à tous, pluriel. Mais ça ne t'empêchera pas d'avoir des médias privés.

[Intervenant 2] (1:37:22 - 1:37:32)

Je vais faire justement une parenthèse, parce que pour moi c'était un point très important dans votre modèle. J'ai bien compris que vous développiez en fait une infrastructure matérielle pour permettre une parole citoyenne très variée.

[Intervenant 14] (1:37:32 - 1:37:32)

C'est ça.

[Intervenant 2] (1:37:33 - 1:38:06)

Si vous ne vous attaquez pas aux médias détenus par les puissances financières et aux modes de financement par la publicité, finalement, est-ce que vous encadrez véritablement un système qui combat l'oligarchie ? Moi, ça ne me semble pas être le cas dans ce que je lis. Vous fournissez plus d'ouverture à ceux qui n'en ont pas aujourd'hui, mais pour faire très simple, les médias oligarchiques n'auront qu'à investir encore plus pour continuer à être très supérieurs.

Parce qu'aujourd'hui, des médias qui donnent la parole un petit peu à tous, il en existe, on pourrait dire, sauf qu'ils sont extrêmement marginaux.

[Intervenant 1] (1:38:08 - 1:38:22)

Une fois que la Constitution sera en place, ce sera remis dans les mains du citoyen pour qu'il vote des lois qui fassent des propositions, des initiatives de loi pour contrer cela, à mon avis. Voir comme ça, il faut laisser le citoyen décider sur ce point.

[Intervenant 2] (1:38:24 - 1:39:27)

Mais ce n'est pas prévu dans la Constitution. Voilà, encore une fois, comme tu le dis, s'il doit décider sur la base de l'information qui lui est fournie aujourd'hui, il ira suivre le système oligarchique, puisque c'est lui qui informe aujourd'hui. Et même si tu mets en place votre infrastructure, je dirais, en fait, de médias libres, voilà, ça pose quand même une question.

En fait, la question qui me surprend, ce qui m'a surpris dans votre modèle, c'est que vous fournissez une infrastructure matérielle pour permettre une information libre, mais vous n'empêchez pas l'infrastructure existante déjà qui fournit une information qui, elle, n'est absolument pas libre, parce que son financement est basé sur sa publicité, bien plus que sur la redevance, et que la publicité, c'est justement, encore une fois, le moyen pour l'oligarchie de baïonner ceux qui voudraient, pour faire très simple, et je l'ai déjà expliqué, quand vous avez Bernard Arnault avec le groupe LVMH, qui est aujourd'hui le premier annonceur publicitaire de France, toute chaîne sait très bien que si jamais il s'attaque à son

univers, à travers quelques enquêtes, tant est qu'il en existe encore quelques-unes, c'est une manne financière à travers les pubs qui disparaissent, et donc personne ne s'y risquerait.

[Intervenant 1] (1:39:27 - 1:39:38)

Ah, mais là, pour les lois qui contrôlent les médias, ce sera laisser à l'initiative des citoyennes de faire des propositions de lois par rapport à ça. Pour l'instant, on en est là.

[Intervenant 2] (1:39:39 - 1:39:40)

Là, c'est un peu le serpent qui sent la cuivre.

[Intervenant 1] (1:39:41 - 1:40:22)

Oui, mais je vois ce que tu veux dire. Stéphane est avec l'armée, et l'armée, c'est sous le contrôle du gouverneur, donc ça, ça ne change pas par rapport au président de la République actuelle, dans la constitution prévue, avec rappel, toujours, qu'il a le mandat impératif, et que, dans les cas d'urgence, c'est les agroires qui reprennent la main 15 jours après. Donc, je ne sais pas si c'était par rapport à ça, pour savoir qui était chef des armées, et ensuite, par rapport à la partie financière, enfin, création monétaire, j'imagine, tu voulais dire, là, il n'y a rien qui a émergé par rapport à ça.

[Intervenant 3] (1:40:23 - 1:41:13)

Est-ce que je... On creuse un peu au niveau de l'armée. Quel est son rôle au sein de la constitution, si vous y avez pensé, du modèle de démocratie directe ?

Son rôle des armées, exactement ? Quel est le processus de décision ? Parce que tu me dis que c'est le gouverneur qui décide, mais les armées sont constituées, en règle générale, aussi d'une hiérarchie.

Quel est le rôle de la hiérarchie militaire au sein des prises de décision, dans ce modèle de démocratie directe ? Quelle est la hiérarchie des normes, encore une fois, par rapport à, quand même, une institution qui est à la fois la plus rassurante et la plus dangereuse de tous les outils que possède une nation ?

[Intervenant 1] (1:41:14 - 1:41:40)

Comme elle n'est pas définie dans la Ve République, elle n'est pas définie dans cette constitution-ci, quant à la hiérarchie des normes de l'armée. On a juste un chef des armées qui est le gouverneur, et après, l'armée, son rôle normalement, c'est la défense nationale des citoyens, la défense du pays. Je ne sais pas si ça répond à tout.

Après, je n'ai pas toutes les réponses à ta question. Non, ce n'est pas grave.

[Intervenant 3] (1:41:41 - 1:41:50)

Ça n'a pas forcément une longue réponse. Non, parce que ce n'est pas défini. D'accord.

Et donc, en ce qui concerne la monnaie...

[Intervenant 1] (1:41:50 - 1:43:52)

Après, si tu veux le voir sur la constitution, c'est à partir de l'article 39 de la proposition de cette constitution. Je peux te le lire. Le gouverneur exécutif nomme

aux emplois civils et militaires de l'État...

Tu as la réponse, là. Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des Comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer régi par l'article 74 en Nouvelle-Calédonie, les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrateurs centrales, mais en conseil des ministres. Une loi organique détermine les autres emplois auquel il est pourvu au conseil des ministres, ainsi que les conditions dans lesquelles le pouvoir de nomination du gouverneur peut être, par lui, délégué pour être exercé ou non. Une loi organique détermine les lois ou fonctions, autres que ceux mentionnés plus haut, pour lesquelles, en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de l'Nation, le pouvoir de nomination du gouverneur exécutif peut s'exercer.

Article 40. Le gouverneur exécutif est le chef des armées, il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale. Article 41.

Le gouverneur exécutif rédige l'action du gouvernement en application du programme quinquennal présenté au peuple. Alors, on revient, c'est plus les alarmés, là, ça ne va pas répondre à ça. Les membres du gouvernement sont révocables individuellement par les agora, motif de non-respect du programme, et dans les mêmes conditions que pour une modification de la Constitution.

Les actes du gouverneur exécutif sont contresignés par les ministres responsables. Les déclarations de guerre, ça, ça peut t'intéresser. Article 42.

Autorisé par les agora, le gouverneur exécutif informe les agora de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger au plus tard, trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Ces informations peuvent donner lieu à un débat qui n'est pas suivi d'aucun vote.

Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouverneur exécutif soumet sa prolongation à l'autorisation des agora et de nos agora de décider en dernier ressort. L'état de siège est décrété au Conseil des ministres. Sa prolongation de là de douze jours ne peut être autorisée que par les agora.

Voilà. C'est tout là les articles sur l'armée.

[Intervenant 3] (1:43:53 - 1:44:02)

Ok. Franchement, si tu veux rebondir, parce que je vois que ça t'a fait réagir sur le sujet, est-ce que tu veux prendre la parole ?

[Intervenant 6] (1:44:03 - 1:45:31)

Oui, tout à fait. Moi, ça m'a fait diablement réagir, parce que là, j'ai reconnu le texte de la cinquième constitution avec tout simplement le changement à la place du mot président et le mot agora. Voilà.

Ça, ça me fait peur, parce que c'est un goût qui vole. Gouverneur. Oui, gouverneur, autant pour moi.

Gouverneur, non, oui, il y a des endroits où c'est agora et d'autres, effectivement, c'est gouverneur. Tout à fait. Mais ça, ça m'a fait réagir, parce que là, j'estime que

dans le cas d'une démocratie directe, le rôle de l'armée, justement, doit être très, très, très vraiment très précisé, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement dans notre constitution.

Effectivement, la constitution actuelle ne prévoit pas du tout de rôle à l'armée, elle prévoit simplement que l'armée est un outil, c'est tout. Et ça, je trouve que ça, c'est anormal. Voilà.

De même, j'estime, là, je rebondis par rapport à une autre intervention de Stéphane, qui parlait tout à l'heure des rôles des partis. Pour moi, les partis, il est intéressant de les garder, ne serait-ce que tout simplement pour contrôler le financement des élus. Puisqu'il y a quand même quelques élus dans ton système.

Je parle de ceux du pouvoir exécutif. L'avantage des partis, c'est que, justement, il suffit de légiférer tout simplement sur le financement au moment des élections. Voilà, c'était juste de remarquer, non pas des questions.

[Intervenant 1] (1:45:33 - 1:45:39)

Mais à ce sujet, le collectif est totalement ouvert à des propositions et à des améliorations de cette proposition.

[Intervenant 6] (1:45:41 - 1:45:43)

Et ça, je pense qu'il faudra effectivement le préciser.

[Intervenant 2] (1:45:45 - 1:47:13)

Merci, Franchet et démocratie directe. Si Stéphane n'a pas d'autres questions, et on avait Pascal qui est redescendu au CISSEP. Du coup, je vais continuer mes petits questionnements.

Je vais en revenir sur l'organisation du fonctionnement des agoras. Il y a quelque chose qui, je ne te cache pas, m'a énormément surpris. Vraiment énormément.

Il est précisé, les projets de loi sont étudiés un par un, et un à la fois, simultanément dans toutes les agoras, les projets adoptés sont directement applicables. Alors, la fin de ce petit texte, ce n'est pas gênant. Mais pour moi, il y a une très grande interrogation sur le fait que les projets de loi sont étudiés un par un, et un à la fois, simultanément dans toutes les agoras.

Pourquoi ? Parce que si on reprend ce qui est dit un petit peu plus haut, nous avons 14 500 agoras, qui font que 3 500 citoyens sont répartis en 7 groupes. Si j'ai bien compris.

Ça veut dire que les 3 500 citoyens vont pouvoir interagir dans l'agora en une semaine. 7 groupes, 7 jours, c'est-à-dire qu'en une semaine, les 3 500 citoyens vont être actifs au sein de l'agora. 52 semaines par an, ça veut dire que dans l'hypothèse où ils vont pouvoir étudier, débattre, voter les lois en une journée, les 3 500 citoyens vont pouvoir travailler sur 52 lois dans l'année.

Très sincèrement, c'est un mécanisme que je ne comprends pas. Si tu peux me détailler.

[Intervenant 1] (1:47:13 - 1:48:17)

À l'Assemblée nationale actuellement, alors je ne parle pas des 52 jours, mais les

lois sont étudiées les unes après les autres. Il n'y a pas des lois qui sont étudiées en même temps. Donc là, on est dans le même principe d'étudier un texte l'un après l'autre.

Je ne sais pas si ça répond à ta question. Après, c'est sur le délai, c'est ça, sur 7 jours, je pense. Vous m'entendez ?

Oui, oui, on t'entend. Je pense que c'est le début de l'eau classique qui a un problème. Il va remonter, ok, c'est pas le souci.

Non, par rapport aux délais, oui, voilà, c'est... Pourquoi il dit 52 semaines, 52 jours ? Euh...

Je pense que c'est pas sur une semaine. Je sais pas, il faut que je regarde. J'ai pas étudié ce point-là.

Sur les délais. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on peut pas étudier plusieurs lois en même temps. Il faut que pour qu'il y ait le débat contradictoire et que la votation puisse se faire ensemble le même jour dans l'ensemble des accords.

[Intervenant 3] (1:48:22 - 1:48:33)

Ok. Daniel, tu m'entends ? J'essaie de le faire remonter, mais je pense que c'est un problème de micro.

Aujourd'hui, technique, c'est compliqué. Je sais pas ce qui se passe. Daniel, oui, vas-y.

[Intervenant 5] (1:48:33 - 1:49:08)

Moi, je trouve, je l'ai dit déjà, je trouve que le pouvoir du gouverneur est un peu caté sur le modèle actuel. Je comprends pas, je veux dire qu'un mandat impératif qui est une délégation de pouvoir en vue de donner une action définie selon des modalités précises permet à ce gouverneur exécutif de nommer, finalement, tous les gens à la cour des comptes, au conseil constitutionnel, selon le modèle actuel, avec des risques de corruption que j'ai déjà évoqués tout à l'heure. Ça, c'est quelque chose que je ne parviens pas à comprendre parce que c'est une tâche définie, normalement, le mandat impératif.

[Intervenant 1] (1:49:10 - 1:49:49)

Oui, mais par contre, il faut, aujourd'hui, ceux qui dirigent dans les cabinets, il faut pas se le cacher, dans les ministères, etc., c'est pas les élus, c'est pas les ministres, ce sont les technocrates qui sont derrière. Sauf qu'on a aucun contrôle sur eux. En démocratie directe, il est prévu d'avoir le contrôle de ces technocrates, qu'ils soient nommés ou pas, d'ailleurs.

Donc, on peut aller les questionner, on peut les révoquer, voilà. Donc, il y a quand même un contrôle sur les technocrates, qu'ils soient quand même les techniciens du pouvoir, les hauts fonctionnaires. Il faut compter sur les fonctionnaires et les ministères, et sur leurs compétences, quand même.

[Intervenant 5] (1:49:49 - 1:50:38)

On est bien d'accord avec ça, en fait. C'est ce que je m'efforce de dire depuis tout à l'heure, parce que tout le monde le sait, je présume, que ce ne sont pas les parlementaires qui font les lois, mais les assistants parlementaires, bien entendu.

De même que les projets de lois sont faits par Alexis Colère et son cabinet, à les viser.

Voilà, c'est comme ça. il y a une spécialisation qui est nécessaire. Non, mais c'est sur la question de la nomination que je ne comprends pas, parce que nécessairement, ça va impliquer une forme de dépendance, pas de conflit d'intérêt, parce que conflit d'intérêt, c'est autre chose, mais de dépendance.

On le sait, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, il est un féodé à Macron qu'il a désigné en tant que tel. Vous comprenez ce que je veux dire ?

[Intervenant 1] (1:50:38 - 1:50:50)

Oui, mais bon, est-ce qu'on aura des Macron dans un système de démocratie directe ? Ça va être compliqué, à mon avis. Ils ne vont même pas se présenter tellement leur système, ils auront encore un contrôle sur le pouvoir législatif.

[Intervenant 5] (1:50:50 - 1:50:51)

Croisons les doigts.

[Intervenant 3] (1:50:57 - 1:50:59)

Démocratie, est-ce que tu es revenu ? J'espère.

[Intervenant 1] (1:50:59 - 1:51:00)

Il y a un moniteur, je crois.

[Intervenant 3] (1:51:02 - 1:51:13)

Très bien, très bien. Bon, merci pour cette intervention. Est-ce que tu peux...

Tu n'as pas abordé le troisième aspect de ma question de tout à l'heure, la question monétaire, effectivement.

[Intervenant 1] (1:51:14 - 1:52:28)

Alors, vis-à-vis du collectif qui présente cette constitution, il n'est pas du tout abordé, je pense. Pour avoir lu tous les 71 articles, je n'ai rien vu sur ce sujet. Après, j'ai mon avis personnel là-dessus, que de toute façon, pour dégager du temps pour s'occuper de la visibilité de la cité, même si du temps est prévu dans les agoras de 8h à 22h qu'on peut y aller à plusieurs moments, il va falloir libérer du temps et revoir, à mon avis, pour moi, c'est mon avis personnel, il faut revoir la création monétaire.

Avec un système qui ne crée pas de la dette, puisque aujourd'hui, tu vas en parler, je pense aussi, Stéphane, tu es mieux calé que moi sur ce sujet, mais aujourd'hui, la création monétaire, c'est de la dette, et l'argent est créé à partir de crédits bancaires. Essentiellement, l'État produit très peu... L'État, aujourd'hui, c'est la BCE, la Banque Centrale Européenne, produit très peu de monnaies fiduciaires.

Toute la monnaie est virtuelle et créée par les crédits bancaires, donc il y a un intérêt à chaque fois à rembourser, et c'est cet intérêt qui devient une dette. Peut-être que tu peux plus détailler, toi.

[Intervenant 3] (1:52:32 - 1:52:35)

Non, c'est moi qui t'entends plus. Il y a un débat sur la casse ?

[Intervenant 2] (1:52:35 - 1:52:40)

Décidément, ce soir-là, c'est toi qu'on en prend quasiment plus, Stéphane. Ça y est, c'est bon, c'est revenu.

[Intervenant 3] (1:52:44 - 1:53:20)

Le propos n'est pas de faire un débat sur la monnaie ou une explication sur différents titres de création monétaire. Ma question était simplement de savoir, dans le modèle de démocratie directe au sein de la Constitution, est-ce que le sujet est abordé ? Le sujet n'est pas du tout abordé.

D'accord. Et donc, à titre personnel, tu en penses quoi ? Puisque aujourd'hui, c'est quand même ton space et que tu t'es présenté avec des petites variantes du collectif et avec des prises de position tout à fait personnelles, qu'est-ce que tu en penses, toi ?

[Intervenant 1] (1:53:20 - 1:54:15)

Alors moi, j'invite les gens à s'intéresser à un... ce n'est pas un modèle, c'est un projet qui s'appelle la monnaie libre, G1, la June. Je vous invite à regarder ça sur Internet.

Je vais essayer de l'épingler dans le space en haut. Le principe de la monnaie libre, c'est un mathématicien français, qui est à Perpignan d'ailleurs, M. Laborde, qui l'avait élaborée en théorie et qui a été mise en pratique grâce à des équipes et des informaticiens qui ont trouvé une solution technologique pour la mettre en place, qui est une monnaie qui est créée sans dette.

En gros, pour faire court, chaque citoyen membre qui devient membre de la monnaie libre, il suffit qu'il y ait cinq autres membres qu'il reconnaisse comme humains et pas comme une machine, tout simplement, il n'y a pas de preuves, il n'y a pas besoin de preuves techniques comme les monnaies les monnaies

[Intervenant 14] (1:54:16 - 1:54:17)

les monnaies fiduciaires

[Intervenant 1] (1:54:20 - 1:55:20)

les autres monnaies qui utilisent la blockchain, je cherche le nom les cryptomonnaies contrairement aux cryptomonnaies qui ont besoin de beaucoup de puissance de calcul pour avoir une preuve pour devenir membre en monnaie libre, il suffit juste d'être reconnu par cinq citoyens comme étant un humain et pas une machine pour devenir membre et devenir producteur de monnaie. En fait, chaque citoyen devient banquier et chaque jour à midi, pour faire concret, chaque jour à midi chaque citoyen reçoit un dividende universel qui a une valeur qui augmente tous les six mois selon un calcul du mathématicien le but, en fait, si vous voulez, c'est que d'une génération à l'autre, on ne soit pas nié au niveau de l'argent, que l'argent des banques soit distribué il n'y a plus de banque, l'argent est distribué directement sur le compte des citoyens à égalité dans le temps et dans l'espace et après chacun fait ce qu'il en veut donc je vous invite à vous intéresser à cette monnaie ça c'est mon avis ça veut dire que c'est

[Intervenant 3] (1:55:21 - 1:55:29)

je ne connais pas du tout ça veut dire que, d'après ce que tu expliques que cette monnaie est une monnaie d'échange et n'est pas du tout une monnaie de réserve

[Intervenant 1] (1:55:29 - 1:56:09)

exactement, c'est ça, puisque du coup comme elle monte en valeur tous les six mois elle est fondante, si tu veux donc si tu te la gardes, t'es june d'aujourd'hui c'est une euro vous m'entendez plus ?

si si, je t'entends les junes d'aujourd'hui enfin si on divise les euros l'équivalent des euros elles seront des centimes dans 10 ans donc c'est ça, c'est une monnaie d'échange remettre au coeur de la monnaie l'usage d'échange entre citoyens on ne peut plus spéculer avec cette monnaie il n'est pas possible de spéculer avec cette monnaie elle ne sert qu'à échanger des biens et des services

[Intervenant 3] (1:56:12 - 1:56:14)

remettre l'humain au coeur de l'économie

[Intervenant 1] (1:56:14 - 1:56:16)

tout simplement, la monnaie libre la monnaie de la justice

[Intervenant 3] (1:56:19 - 1:56:22)

c'est pas du tout une monnaie locale

[Intervenant 1] (1:56:23 - 1:56:48)

elle a été créée en France il y a des comptes en Suisse, il y a des comptes aux Etats-Unis comme il y a la preuve géographique plus on est près des autres pour être compté dans les cinq membres pour pouvoir devenir membre il faut être géographiquement proche des autres et après la toile va grossir c'est une toile de confiance qui grossit dans le temps mais elle n'est pas limitée à un territoire

[Intervenant 3] (1:56:48 - 1:56:53)

d'accord ça peut être intéressant je vais vous mettre le lien Daniel tu voulais intervenir

[Intervenant 5] (1:56:56 - 1:57:35)

juste par une parenthèse qui est assez désagréable tout le monde sait qu'il est dans les tiroirs dans les perspectives à 5-6 ans de faire un euro numérique qui bien entendu va tracer tous les mouvements de votre compte je sais pas si vous avez vu le soleil vert c'est une forme de crédit social qui fait que si vous avez dit quelque chose de désagréable sur les réseaux sociaux par exemple ils pourront bloquer ça c'est une réalité Christine Lagarde l'a dit et c'est dans les tuyaux de l'Union Européenne ils pourront bloquer les comptes tous les comptes bancaires la perspective

[Intervenant 3] (1:57:38 - 1:57:43)

c'est aussi un moyen d'appliquer le grid reset ça c'est pour l'euro

[Intervenant 1] (1:57:46 - 1:58:07)

mais la June elle est sur des machines indépendantes elle utilise la blockchain comme technologie c'est juste pour la copie des comptes et pour pouvoir être multiplié qu'on ait la copie des livres de comptes pour ne pas que ça soit piratable avoir un ordinateur quantique aujourd'hui qui n'existe pas encore il n'est pas possible de pirater une blockchain

[Intervenant 3] (1:58:10 - 1:58:13)

Oui tout à fait, Franck tu voulais intervenir ?

[Intervenant 6] (1:58:13 - 1:58:32)

Oui je voulais intervenir sur cette histoire de June de monnaie libre oui effectivement j'en ai entendu parler je suis un petit peu en train d'étudier parce que moi aussi je connais pas trop bien la chose mais d'après ce qui ressort de ce que j'ai étudié ça reste quand même même si il y a certains pays qui commencent à s'y mettre ça reste quand même local quand même

[Intervenant 1] (1:58:33 - 1:58:33)

très français

[Intervenant 6] (1:58:34 - 1:59:26)

d'ailleurs je remarque que la démocratie directe l'a bien spécifié puisqu'il a bien dit qu'il faut que ça reste proche géographiquement mais qu'où est justement les échanges qu'il y a à faire avec des pays qui sont en dehors de la zone touchée par ce type de monnaie ça c'est une question qui est importante il faut quand même savoir que normalement pour qu'une économie fonctionne normalement il faut qu'il y ait une balance extérieure une balance de commerce extérieure qui soit quand même positive et non pas négative et là j'ai bien peur qu'en utilisant justement ce type de monnaie on se retrouve avec une monnaie avec une balance extérieure qui soit plutôt du jour négatif justement et ça pose un problème voilà alors c'est pour ça que j'aimerais bien un petit peu plus de précision à ce sujet, merci démocratie directe

[Intervenant 1] (1:59:27 - 2:00:39)

Alors bon déjà je ne suis pas un expert en monnaie je suis plus un utilisateur moi de la monnaie libre donc je peux en parler plus en tant qu'utilisateur et l'expérience que j'en ai que sur la théorie ce que je sais c'est que par rapport aux théoriciens ils disent qu'on peut créer la June aujourd'hui on est à la 1, c'est la G1 mais d'autres pays ou d'autres territoires ou ensemble de pays peuvent des citoyens donc du coup peuvent s'emparer de la théorie mathématique de Stéphane Laborde et créer leur G2, leur G3, leur G4 et après pourquoi pas imaginer des échanges entre la June 1, la June 2, la June 3, la June 4 voilà c'est open source le système donc n'importe qui peut la récupérer et créer son système de son côté, il suffit qu'il y ait un ensemble de citoyens qui se mettent d'accord avec des geeks, il vaut mieux avoir quelques informaticiens au départ pour la mise en place après l'algorithme il marche tout seul voilà quelques petits serveurs de rien du tout, il suffit de le faire fonctionner c'est pas centralisé, ça utilise la blockchain et les systèmes internet donc après j'ai pas la réponse, je m'y connais pas assez par rapport à la balance commerciale, qu'est-ce que ça pourrait entraîner au final on est dans l'expérimental, il y a que 7000 membres donc c'est vraiment je veux dire, c'est un embryon aujourd'hui la monnaie libre

[Intervenant 3] (2:00:41 - 2:00:49)

Je suppose que comme toute monnaie dans les échanges internationaux il y aura une parité à mettre en place, Fadila est revenu et demande la parole, on vous écoute

[Intervenant 8] (2:00:51 - 2:01:11)

oh, merci mais dans les monnaies libres est-ce que vous vous êtes inspiré aussi des monnaies dites alternatives dans leur mode de fonctionnement où justement l'épargne n'existe pas parce qu'il y a des exemples qui sont à cœur en France

[Intervenant 1] (2:01:12 - 2:01:16)

tu parles des monnaies comme locales, Solviolette, des choses comme ça

[Intervenant 8] (2:01:16 - 2:01:35)

il y a plein de noms il existe une je crois qui a été créée par des entreprises durant la deuxième guerre mondiale aussi en Suisse je crois pour fonctionnel il y en a qui appelle ça aussi comment on appelle ça, c'est pas le sable c'est le sel

[Intervenant 1] (2:01:36 - 2:02:29)

ça c'est le service d'échange libre tout à fait alors déjà à chaque fois il faut regarder je vais donner une désillusion pour les monnaies locales, malheureusement c'est une escroquerie parce qu'elle dépend de l'euro derrière, c'est à dire que derrière on a des assureurs et des banquiers elles coûtent même plus cher que l'euro puisqu'il faut des fois produire des billets donc il y a du papier, de l'imprimerie il y a du personnel pour la Solviolette il y avait trois employés à temps plein ah oui, d'accord elle était à parité avec l'euro je parle de la monnaie locale les monnaies locales sont leur elles ont juste une vertu de plus il faut quand même regarder aussi le côté positif c'est qu'elles favorisent l'échange local et des fois écologique ou des choses comme ça mais ça reste quand même une monnaie qui dépend de l'euro et de la dette

[Intervenant 8] (2:02:30 - 2:03:05)

moi j'avais une petite expérience qui n'était pas du tout sous forme de papier il n'y avait pas de alors on l'a fait sur c'était un petit peu au niveau international mais c'était qu'avec des geeks on l'avait appelé nous la monnaie du coeur, c'était un truc particulier ce qu'on avait donné et on a expérimenté ça pendant un petit moment et l'idée c'était d'épargner donc il n'y a pas d'épargne et ce qui était assez drôle dans l'expérience c'est que notre solde diminuait si on ne partageait pas si on ne redistribuait pas

[Intervenant 1] (2:03:06 - 2:03:12)

je pense qu'on retrouve le principe de la monnaie libre il n'y a pas d'épargne elle est fondante

[Intervenant 8] (2:03:13 - 2:03:15)

et elle est fondante tout à fait

[Intervenant 1] (2:03:17 - 2:03:27)

sauf que là c'est numérique c'est un peu plus avancé on va dire peut-être le mot expérimental est aussi volontaire c'est pour ne pas avoir...

[Intervenant 8] (2:03:27 - 2:03:29)

moi j'ai expérimenté ça il y a plus de 15 ans déjà

[Intervenant 1] (2:03:30 - 2:03:30)

c'est bien

[Intervenant 8] (2:03:31 - 2:03:34)

sur une appli, il n'y avait pas encore les cryptos

[Intervenant 1] (2:03:35 - 2:03:41)

c'est basé sur la blockchain mais ça n'a rien à voir avec les cryptos dans la philosophie par contre

[Intervenant 3] (2:03:43 - 2:03:56)

une question Frédéric pourquoi c'est l'abandon de cette monnaie du coeur c'est parce que vous avez arrêté de l'utiliser ou c'est parce qu'elle est morte de sable morte et qu'elle a montré des limites et lesquelles

[Intervenant 8] (2:03:57 - 2:05:14)

il faut dire déjà quand je dis 15 ans je devrais presque dire 20 ans et il y a je pense que c'était quand même assez précurseur on n'était pas si nombreux que ça à utiliser des applications il y a 15-20 ans en ligne donc déjà c'était surtout des gens qui étaient proches de la communauté des wikis donc des jeunes qui étaient dans une démarche collaborative et qui réfléchissaient sur la société donc on n'a pas su je pense embarquer suffisamment de monde déjà d'expérience la deuxième chose c'est que on recevait en fait un solde en fonction également de ce qu'on produisait sur le web donc je pense que c'est pas du tout le modèle qu'a défendu la cratie et donc notre solde était lié en fait à notre contribution collaborative donc je pense que c'est mort un petit peu du fait qu'on est resté un peu trop longtemps entre nous qu'on ne voyait pas d'application concrète en fait et puis que le fondateur l'air de rien était très très jeune et qu'il est passé à autre chose j'ai été long dans mon explication

[Intervenant 3] (2:05:14 - 2:05:18)

c'est une petite dérive

[Intervenant 1] (2:05:19 - 2:05:26)

est-ce que je peux demander une pause technique il faut que j'aille au toit parce que j'arrête pas de boire est-ce que vous pouvez parler entre vous 3 minutes, je reviens

[Intervenant 3] (2:05:26 - 2:05:30)

il n'y a pas de problème est-ce que tu peux écouter quand même

[Intervenant 1] (2:05:30 - 2:05:37)

on va laisser Pascal qui a levé la main j'entendrai pas vous pouvez dire des mots sur moi je n'entendrai pas

[Intervenant 2] (2:05:43 - 2:06:06)

re à tout le monde pour info je pense que j'ai des problèmes techniques parce que c'est vraiment la tempête ça souffle à des cornes et des bœufs j'ai beaucoup d'arbre chez moi ça penche dans tous les sens le temps qu'il se soulage je pense que ce qui peut être intéressant c'est que tu fasses l'agenda des prochains Space à venir

[Intervenant 3] (2:06:07 - 2:06:30)

oui sauf si Pascal ou Franck devaient rebondir sur les monnaies locales qui sont un petit peu hors sujet mais qui étaient intéressantes à moins qu'ils n'aient que des questions à poser sur le monnaie de la démocratie et dans ce cas de figure je vais parler des prochains rendez-vous est-ce que Franck ou Pascal vous avez des questions qui sont liées aux monnaies locales ou d'autres thématiques

[Intervenant 6] (2:06:31 - 2:06:52)

oui en ce qui me concerne je n'ai pas de questions simplement une précision à apporter concernant justement d'autres thématiques bonsoir Franck oui en ce qui

me concerne je n'ai pas de questions c'est le bazar

[Intervenant 2] (2:06:53 - 2:07:03)

on va faire au fur et à mesure vas-y penche à toi ensuite on aura Pascal et vous reprendrez les interventions dans le même rythme ce sera d'abord Pascal puis penche quand démocratie reviendra

[Intervenant 6] (2:07:03 - 2:08:07)

moi j'avais juste une observation à faire justement sur ce qu'on appelle les monnaies libres à partir du moment où elles dépendent de la technologie j'attire l'attention sur le fait que ce genre de monnaie souffre d'un grand danger le fait que la personne qui utilise ce genre de monnaie est obligée d'avoir un portefeuille et donc de garder un portefeuille et le problème c'est que tout le monde le sait la monnaie qui dépend de la technique est soumise tout simplement à la durée de vie du disque dur sur lequel il est placé ce portefeuille alors s'il est placé sur un serveur automatiquement vous avez le danger le serveur à un moment donné disparaît parce que la personne qui s'en occupait ne le gère plus et si le portefeuille il est chez le particulier un disque dur c'est une durée de vie et puis il faut passer la durée de vie si on n'a pas fait la sauvegarde vous voyez ce que je veux dire c'était les dangers qu'on explique justement comment ce genre de monnaie peut malheureusement être amenée à mourir un jour ou l'autre, c'était juste une petite remarque comme ça

[Intervenant 2] (2:08:09 - 2:09:06)

je viens de revenir oui j'ai entendu démocratie il y a eu une petite digression encore sur les monnaies numériques et sur les monnaies libres, Pascal c'est à son tour puisqu'on ne l'a pas encore entendu ce soir qu'il avait peut-être de quoi rebondir sur effectivement les monnaies libres en sachant que c'est quand même pas le propos du base et surtout revenir sur les interrogations du modèle présenté par démocratie direct bonsoir Pascal bonsoir, est-ce que vous m'entendez ? on t'entend mais il y a un énorme retour je sais pas si tu as des écouteurs là où tu parles mais c'est on va te laisser parler On va essayer de faire en sorte que ce soit au niveau du basique. Alors, on t'entend mais il y a un énorme retour, donc je ne sais pas si tu as des écouteurs.

[Intervenant 1] (2:09:06 - 2:09:07)

Il y a un décalage.

[Intervenant 4] (2:09:08 - 2:09:11)

Est-ce que vous m'entendez ? Parfait.

[Intervenant 2] (2:09:18 - 2:10:48)

Décidément, ce soir, c'est une catastrophe. Je suis désolé Pascal, on ne t'entend absolument pas. On entend un grésillement.

Alors, on avait au début du Space Daniel tout dit dans son... Pardon ? ...

Je suis désolé Pascal, il faut que tu trouves une solution technique. Soit tu mets des écouteurs, soit... Il y a un gros souci.

Je suppose peut-être que tu es... Non, tu n'es pas sur ordinateur parce que tu as levé la main, il me semble. Donc, il y a un très gros problème.

C'est totalement inaudible et ça, c'est pour nous un retour qui fait mal. Il va falloir essayer de trouver une autre solution. A la limite, si tu n'arrives pas à régler le problème d'audio, tu peux tout à fait m'envoyer à moi ou à Stéphane un MP de ta question que nous poserons à démocratie directe.

Mais là, c'est inaudible dans l'État. Du coup, s'il n'y a pas d'autres questions, moi j'avais encore une fois... J'en ai plus beaucoup, je te rassure, démocratie directe.

Mais j'avais une question quand même très importante, il me semble. C'est que dans vos écrits, dans votre présentation, vous indiquez que le titre consacré à l'Union européenne dans la Constitution actuelle est modifié pour quatre points. Ça veut dire que vous modifiez la Constitution pour ce qui concerne l'Union européenne, mais vous ne sortez pas de l'Union européenne puisque vous modifiez l'élection des représentants nationaux au sein de l'institution européenne.

Vous faites en sorte que les modifications de règles soient actées par les agoraphes. Pour faire très simple, comment est-il possible pour un peuple d'être souverain à travers une démocratie directe si on ne sort pas de l'Union européenne ?

[Intervenant 1] (2:10:48 - 2:11:26)

Petite astuce, article 65, la fin du texte. La République peut décider de sortir de l'Union européenne si un projet de loi abrogant ce titre 10, le titre 10, c'est même le titre 9, pardon, de l'Union européenne. Un, deux, trois, quatre, cinq, six articles.

Donc la République peut décider de sortir de l'Union européenne si un projet de loi abrogant ce titre 10 est adopté par les agoraphes. Tout le titre sur l'Union européenne saute et on sort de l'Union européenne. Donc ce sera encore une fois, une fois que la Constitution sera adoptée à l'initiative des citoyens de provoquer un référendum sur la sortie de l'Union européenne.

[Intervenant 2] (2:11:27 - 2:11:41)

Oui, mais c'est un préalable. Encore une fois, une question. Est-ce que ce n'est pas un préalable impératif pour que votre modèle soit efficace dans la fonction des agoraphes ?

Parce que sinon, elle est totalement soumise à la fonction de l'Union européenne.

[Intervenant 1] (2:11:42 - 2:12:15)

On est d'accord qu'il va y avoir des barrières par rapport à l'Union européenne et par rapport au fonctionnement en démocratie directe. C'est pour ça que la Constitution ne prévoit pas la sortie directe. Imaginez qu'on présente une Constitution en démocratie directe aujourd'hui.

Tout le monde n'est pas d'accord pour la sortie de l'Union européenne. Donc déjà, mettons-nous d'accord sur une Constitution qui nous convienne et après, on pourra décider de sortir. Je pense que c'était pour qu'il y ait une continuité aussi par rapport aux accords internationaux et que la parole soit donnée au peuple.

[Intervenant 4] (2:12:15 - 2:12:17)

J'ai mis un casque, si vous m'entendez.

[Intervenant 2] (2:12:18 - 2:12:20)

Là, on t'entend. Génial, magnifique, vas-y.

[Intervenant 4] (2:12:21 - 2:14:23)

Je suis sur PC, alors c'est encore autre chose que sur les téléphones. C'est plus compliqué, on ne peut pas se touer la main. Juste quelques mots au sujet de la monnaie numérique, mais ce n'est pas ce qui m'intéressait.

Je voulais plus parler de la voie légale que tu as indiqué, démocratie directe, au début du stress. Mais sur la monnaie numérique, il faut savoir déjà que ce n'est pas une spécificité française ou de l'Union européenne, mais que tout le monde, et notamment les grands pays, la Russie, la Chine, les Etats-Unis, se préparent à mettre en place une monnaie numérique. Donc, ça concerne le monde entier.

Ce n'est pas que chez nous. Et cette monnaie numérique, pour le moment, je ne vois pas de problème vraiment profond. Tout dépend de l'utilisation qu'on va en faire puisque actuellement, on a ce qu'on appelle la monnaie scripturale, qui est une monnaie virtuelle et dont le volume est beaucoup plus important, autrement plus important que la monnaie papier qui existe.

Je ne sais pas, je vais peut-être tirer une bêtise, mais on a peut-être 80% de monnaie scripturale, virtuelle. Ce sont des chiffres dans les ordinateurs des banques. Et le reste, c'est simplement la monnaie papier.

Donc, que l'on passe à une monnaie numérique, je ne vois pas vraiment le problème. Si ce n'est l'utilisation qu'on va en faire, c'est sûr que si on peut couper les ressources à un internaute qui aurait dit quelque chose de travers, là, effectivement, ce n'est pas bon. Mais si c'est simplement dans le prolongement de la monnaie scripturale actuelle, je ne vois pas de problème particulier à passer à la monnaie numérique.

Je voulais revenir sur la voie légale démocratie directe. Tu nous as dit au début, vous allez oublier tout ce qu'on connaît et puis on va faire table rase. Et si j'ai bien compris, il s'agirait d'élire un président sur la base du système actuel.

Contredis-moi si ce n'est pas ça.

[Intervenant 1] (2:14:23 - 2:14:23)

Vas-y.

[Intervenant 4] (2:14:25 - 2:14:52)

Il faudrait donc qu'un président se fasse élire sur la base du système actuel et qu'une fois élu, il dise « moi, je vais proposer un référendum au peuple et on va tout renverser. » Tu parlais d'une mini-révolution et c'est ce qu'on appelle un coup d'État. On va changer complètement de système, on va laisser tomber la souveraineté nationale et passer à la souveraineté populaire.

C'est bien ça.

[Intervenant 1] (2:14:52 - 2:16:13)

Oui, alors c'est sur ce point que la stratégie personnelle diffère de la stratégie du collectif, mais que je n'ignore pas et que, comme je disais au début, toutes les stratégies sont bonnes à entendre et à essayer. Si on peut passer par la porte, par

la fenêtre, par la feuille, par la cheminée, j'en sais rien. Si à un moment donné, on arrive à rentrer et à renverser la table et que le peuple puisse reprendre le pouvoir, tout est bienvenu, tout doit rester ouvert.

Mais le temps que j'ai à consacrer et ma vision de cette fenêtre présidentielle est très étroite, donc moi j'en voyais une autre. Pour revenir à cette vision du collectif, ce n'est pas une vision, c'est le choix du collectif, c'est de passer sur la voie légale, qui est un candidat président dont son programme est uniquement de faire un référendum pour proposer une constitution en démocratie directe. Donc son programme, c'est ça, il se présente, donc ce n'est pas un coup d'État, puisqu'il va être élu sur ce programme-là en disant, moi, si vous m'écrivez, après il faut le faire confiance, on est dans le système actuel, comme tu dis, si vous m'écrivez, je viens pour initier un référendum de changement de constitution en proposant cette constitution.

Après il peut être choisi par tirage de sort par nos collectifs de démocratie directe.

[Intervenant 4] (2:16:14 - 2:16:59)

Ça, j'y ai cru, au début que je me suis intéressé à cette question, à la question de comment changer, de passer d'un système à un autre, j'ai cru qu'un président pouvait arriver et renverser la table, et en fait, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible, puisqu'on a une constitution actuellement avec des règles qui sont posées, et notamment à l'article 5 de la constitution, il est du devoir du président de respecter la constitution. Il a le devoir de veiller au respect de la constitution.

Donc il ne peut pas arriver à être élu en disant, écoutez, moi je vais changer complètement de système, puisqu'il se trouve dans un système fermé, dans un système où il y a déjà une constitution qui existe.

[Intervenant 1] (2:17:00 - 2:17:06)

Pourtant, De Gaulle, en 1958, il a fait un changement de constitution, par l'article 11.

[Intervenant 4] (2:17:06 - 2:18:23)

Pas du tout. De Gaulle a utilisé l'article 11, d'ailleurs en faisant un pilier au parlementaire, puisqu'il ne s'est pas fait, à la base en 1958, il ne s'agissait pas de ça. Donc il a vraiment fait un cadenas au parlementaire, en utilisant l'article 11, qui prévoit qu'on peut faire un référendum, enfin le président peut lancer un référendum, pour l'organisation des pouvoirs publics.

Alors c'est une notion qui est assez floue, mais de fait, le président de la République, même avant 1962, il faisait déjà partie des pouvoirs publics. C'était déjà un pouvoir public exécutif. Ce n'est pas une chose qui a été inventée en 1962.

Et donc il a simplement organisé ces pouvoirs publics. Alors que là, il ne s'agit pas du tout d'organiser les pouvoirs publics, il s'agit de passer d'un modèle de souveraineté nationale à un modèle de souveraineté populaire. Donc on ne pourra pas par l'article 11, ce n'est pas possible.

Le président serait immédiatement destitué par les parlementaires, puisqu'il a l'obligation de veiller au respect de la constitution, il ne peut pas débarquer comme ça, en disant, moi j'ai la légitimité, le peuple m'a élu, et donc je vais changer complètement de système. Ça ne marche pas.

[Intervenant 1] (2:18:24 - 2:18:40)

Oui, tout à fait. Mais le collectif allait plus loin que ça, je ne suis pas rentré dans les détails. Moi, je n'y crois pas trop non plus, je suis comme toi.

Mais le collectif, ce qu'ils ont envisagé, c'est de présenter aussi des candidats députés pour démocratie directe. Donc c'est un contresens pour moi, mais pour appuyer le président justement.

[Intervenant 4] (2:18:42 - 2:20:00)

Même avec des députés, ça ne marche pas, parce qu'il reste le problème des sénateurs, et ces deux chambres-là ne fonctionnent pas en même temps, et les députés sont élus immédiatement après le président de la République, alors que les sénateurs sont remplacés par tiers, ce n'est pas tous les sénateurs d'un coup. Mais c'est long. Et en plus, ce n'est pas par le suffrage universel direct, ce n'est pas le peuple qui en dit les sénateurs, c'est les maires.

Ce n'est pas possible, on ne peut pas changer de système en utilisant le système, sauf, à mon sens, sauf par ce que je crois être une faille, c'est que De Gaulle, en 1958, quand il est arrivé, parce qu'il est venu aussi par un coup d'État, il n'est pas arrivé de manière démocratique, il y a eu un mini coup d'État en Algérie, et De Gaulle est arrivé, soi-disant pour éviter les problèmes, et à ce moment-là, les parlementaires lui ont donné les pleins pouvoirs, et c'est là qu'il a pu soumettre au peuple une constitution que malheureusement on a adoptée, enfin les gens de 1958 l'ont adoptée. Que voulais-je dire par rapport à De Gaulle ? J'ai perdu un peu le fil.

Tu me disais quoi, excuse-moi ?

[Intervenant 1] (2:20:02 - 2:20:12)

Tu parlais des maires, des sénateurs, de passer par le système actuel, et la limite par rapport à l'article 11, je pense ?

[Intervenant 4] (2:20:12 - 2:20:14)

Non, on ne parlait plus de ça. Tu me parlais de De Gaulle.

[Intervenant 5] (2:20:16 - 2:20:17)

L'article 16.

[Intervenant 4] (2:20:17 - 2:20:18)

Oui, enfin...

[Intervenant 5] (2:20:18 - 2:20:19)

L'article 16.

[Intervenant 4] (2:20:19 - 2:20:20)

Oui, les pleins pouvoirs.

[Intervenant 5] (2:20:20 - 2:20:22)

L'article 16 de la constitution.

[Intervenant 4] (2:20:23 - 2:20:29)

Les pleins pouvoirs, les pleins pouvoirs. Mais ce n'était pas ce que je voulais dire, j'ai perdu le fil malheureusement.

[Intervenant 1] (2:20:34 - 2:20:36)
Pourtant, je pense que c'est...

[Intervenant 2] (2:20:36 - 2:20:39)
On va faire ton passage, si jamais ça te revient, n'hésite pas à relever la main.

[Intervenant 4] (2:20:39 - 2:20:44)
Par contre, comme je suis sur PC, je ne peux pas enlever la main, elle reste tout le temps à lui ouvrir.

[Intervenant 2] (2:20:44 - 2:21:13)
Bon, écoute, dans ce cas-là, ce qu'on va faire, c'est qu'on va laisser parler Philippe, et puis je te redonne la parole derrière, si jamais ça te revient. Je pense que ce que tu as bien exprimé, c'est qu'effectivement, on ne peut pas... et d'ailleurs, encore une fois, c'était un de mes points d'interrogation et de désaccord avec ce qui est présenté dans la constitution que j'ai pu...

de démocratie directe, c'est qu'on ne peut pas sortir d'une oligocratie en utilisant les mécanismes protecteurs de cette oligocratie.

[Intervenant 4] (2:21:13 - 2:22:45)
Ça y est, ça m'est revenu. De Gaulle, en fait, en 1958, il a fait une loi constitutionnelle, la loi du 3 mai ou du 3 juin 1958, dans laquelle il a dit que la source du pouvoir est le suffrage universel. Et donc, c'est le point faible du système, selon moi, c'est que si nous, les citoyens, nous utilisons cette source du pouvoir, c'est-à-dire ce suffrage universel, eh bien, on peut, à ce moment-là, changer de système.

Et on peut utiliser aussi le suffrage universel pour les priver de légitimité, parce que ce qui se passe depuis 200 ans, c'est qu'on élit... Alors, il y a 200 ans, c'était pas le suffrage universel, mais bon, c'était le même principe. On élit nos représentants, et donc ces représentants, par l'élection, obtiennent la légitimité à nous gouverner.

Donc, tant que nous rentrons aux urnes du système pour élire des représentants, on restera dans ce système fermé. Par contre, s'il y a une majorité d'électeurs qui cessent d'aller aux urnes pour leur donner la légitimité, on aura cassé leur légitimité, la source de plus et le suffrage universel. Et si parallèlement, on organise un référendum, nous, les citoyens, nous organisons un référendum, eh bien, on peut légitimement passer de ce système-là au système que nous voulons.

[Intervenant 1] (2:22:45 - 2:23:14)
Je plus sois, parce que si t'as écouté ce que j'ai dit, je suis d'accord avec toi, et débilocratise sur le fait, pour moi, de la faille ou de la fenêtre trop étroite ou très difficile de passer par le système, voire l'impossibilité même, de passer par le système, je suis d'accord avec vous. Et c'est pour ça que je proposais un système « révolutionnaire », que tu viens de citer, qui est d'auto-organiser un référendum nous-mêmes et en reprenant ce que tu as nommé, qu'on appelle le pouvoir constituant originel.

[Intervenant 4] (2:23:16 - 2:23:40)
Le pouvoir constituant originaire, c'est ce qui a permis en 1789, à la bourgeoisie de 1789, de passer de la royauté au système démocratique. Ils ont utilisé ce pouvoir constituant originaire. C'est comme ça qu'ils ont fait.

Parce qu'il n'existait pas de loi, et aucune loi, qui autorisait les citoyens à prendre le pouvoir au roi.

[Intervenant 1] (2:23:40 - 2:23:42)

Et bien, faisant pareil, on peut passer à la démocratie directe.

[Intervenant 4] (2:23:43 - 2:24:00)

Ce n'est pas faisant pareil. Il n'y a pas d'autre solution. Ou alors, il y a une dernière solution, mais là, j'ai bien compris, démocratie directe, et je te rejoins, que nous, on prend plutôt la solution non-violente, et l'autre solution, c'est de prendre les armes et de passer par les armes.

Mais sinon, on ne peut pas.

[Intervenant 1] (2:24:01 - 2:24:05)

Oui, pour l'instant, je suis pour, tant qu'on peut utiliser la solution non-violente, évidemment.

[Intervenant 2] (2:24:05 - 2:25:05)

Il n'y a que deux possibilités, à partir du moment où le système est biaisé, et que vouloir participer au système actuel, oligocratique, comme il est présenté par démocratie directe, on peut donner bien des noms aujourd'hui, c'est comme vouloir jouer contre le maître du jeu qui peut modifier les règles à sa convenance. On ne peut pas, effectivement, renverser le système en utilisant son fonctionnement puisque nous ne tenons aucun pouvoir dans ce système. Donc, il y a deux possibilités.

Effectivement, la violence, comme elle a été déjà pratiquée, mais on sait que ce n'est jamais véritablement le peuple, au sens premier du terme, la base qui récupère le pouvoir, mais ce sont toujours les seconds couteaux qui le récupèrent. Et ensuite, il y a une autre voie qui est plus compliquée, qui est de délégitimer le système en place à travers un autre système non violent qui, lui, va pouvoir être suffisamment massif pour faire apparaître une légitimité. Et ensuite, se posera la question de la faire reconnaître par le pouvoir qui est délégitimé.

C'est un système qui est très complexe. Mais là, on est vraiment sur le mode de mise en œuvre. Donc, il y a Stéphane qui voulait intervenir, puis après, il y aura Philippe aussi qui le met la main.

[Intervenant 3] (2:25:06 - 2:26:49)

Oui, ce que j'allais dire juste avant de donner la parole à Philippe, je voulais faire un petit complément. Je vais aller contre-affaire bondir Daniel, notre juriste et notre légaliste. Je vous trouve tous bien respectueux des institutions sur lesquelles vous voulez absolument à la fois cracher, refaire complètement, révolutionner, échanger.

À partir du moment où on trouve une petite fenêtre par les urnes dans la rencontre d'un homme ou d'une femme, en tout cas d'une personne qui est portée par un désir démocratique et qui a une forme de contrat électoral, ce qu'on appelle communément un mandat opératif. D'ailleurs, il serait intéressant, un jour, je suis en train de voir avec quelques juristes, pour essayer de trouver les modalités d'un contrat électoral qui serait coercitif pour la personne élue. Donc, à partir du moment où on trouve une fenêtre électorale et donc la rencontre d'une personne

avec le peuple, et qu'il est élu sur un programme, si ce programme consiste à révoquer la totalité de la représentativité, de supprimer le Sénat ou d'aménager l'Assemblée nationale ou de refaire une constitution, je trouve qu'essayer de trouver à l'intérieur de la constitution actuelle ou dans le côté légaliste des choses, une porte d'entrée, sincèrement, je fais peut-être le candide dans ce positionnement, mais je trouve ça pas légitime. Si la légitimité du peuple élit quelqu'un sur la totalité d'un programme et d'une remise en question totale et de la mise à disposition auprès du peuple d'une démocratie citoyenne ou d'une démocratie directe, dont acte, on n'a pas besoin de tous ces artifices juridiques et légaux. En tout cas, c'est mon point de vue.

[Intervenant 2] (2:26:50 - 2:27:44)

Oui, mais je pense que sur la vision de démocratie directe, qui va pouvoir l'exprimer, le problème n'est même pas d'arriver à cette capacité qui va se confronter à une forme de légalité. C'est que moi, en tout cas, et je pense que démocratie, sur ce point-là, on est d'accord, je ne pense pas que le système aujourd'hui le permette. Le propos de Pascal, qui explique que la légalité serait très complexe, quand bien même il y aurait une légitimité par élection au suffrage universel du président, moi, et je pense que démocratie directe, c'est pour ça qu'il a imaginé quelque chose qui se substitue au projet qu'il défend malgré tout.

On n'y croit pas. Il n'y aura jamais, par la voie du suffrage universel, de l'élection au suffrage universel du président. Le système ne le permet pas et ne le permettra pas.

Donc il faut vraiment passer par une voie annexe. Je te rejoins.

[Intervenant 4] (2:27:46 - 2:28:40)

On ne peut pas, Stéphane, vous avez parlé tout à l'heure de la hiérarchie des normes. Un programme présidentiel ne se situe pas dans la hiérarchie. Un programme présidentiel, ce sont des promesses.

Moi, je vais faire ci, je vais vous donner un Frexit, vous aurez un RIC, vous aurez une augmentation du SMIC, vous aurez ceci, cela, mais c'est que du vent. Parce que la réalité, c'est que depuis 1709, le pouvoir est divisé. C'est ça, le système démocratique.

Contrairement à la royauté du temps des rois, c'est le roi qui était patron et c'est lui qui décidait. Et le système démocratique, le pouvoir est divisé. On a les chambres, on a le président, on a le conseil constitutionnel, il est divisé.

Donc il ne peut pas y avoir une personne qui arrive en disant « moi, je vais faire comme ça » et puis c'est tout.

[Intervenant 3] (2:28:42 - 2:30:39)

C'est pour ça, c'est exactement pour ça que je parlais d'un contrat électoral qui revient à un mandat impératif et qui oblige la personne qui, dans cette petite fenêtre électorale, propose un modèle de démocratie directe à l'appliquer. Après, encore une fois, les transformations sociétales, quelles qu'elles soient, puisque je parlais de la révolution française, on essaie de trouver, si j'ai bien compris dans votre discours, la possibilité légale et démocratique par les urnes de passer d'un modèle à un autre. La problématique, c'est que la transition ne peut pas y en avoir puisqu'on est dans un bouleversement total la plupart du temps dans certains des

modèles, sauf peut-être dans celui de la Convention ou dans ce que vont proposer solutions démocratiques avec Raoul, où là, vous modifiez des textes de loi existants qui gèrent notre société et vous les amenez petit à petit vers une démocratie.

Mais si on veut imposer une démocratie directe, entre guillemets, totale, avec changement de représentativité ou avec une refonte totale des institutions, il va falloir qu'elle se fasse du jour au lendemain. Donc l'élection vaudra, par exemple, des dissolutions comme le président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale. C'est en cela que je parlais de ça.

Il ne peut pas y avoir de transition dans certains types de modèles de démocratie directe. Peut-être dans celui de démocratie directe, certainement dans celui de solutions démocratiques qu'on verra d'ici la fin du mois ensemble, mais à un moment donné, il va bien falloir avoir une rupture. Et le point de rupture ne se fera pas, je ne le pense pas en tout cas, dans la douceur et la bienséance.

Daniel, tu voulais répondre ? Ah, pardon. Oui, Pascal.

[Intervenant 4] (2:30:40 - 2:31:38)

Excuse-moi, comme je ne peux pas... Non, non, pas de problème. En fait, le vice du système, c'est qu'il repose sur notre consentement.

Mais on ne nous dit pas, on ne nous le dit pas explicitement. Mais quand on nous invite tous les cinq ans à nous rendre aux urnes, en fait, on jette pour relancer finalement le système. Ça repose sur notre consentement.

Et c'est avec notre consentement qu'ils obtiennent la légitimité à nous gouverner. Donc, quand tu dis qu'on ne peut pas du jour au lendemain changer de système, si, en fait, il suffit simplement d'arrêter de leur donner cette légitimité, de ne pas aller à leurs urnes pour remettre une pièce dans la machine en disant, allez, on repart pour cinq ans. Et parallèlement, d'organiser donc nous-mêmes un référendum constituant citoyen dans lequel on dit, nous, on choisit, on adopte cette constitution citoyenne que nous voulons, nous.

Et là, du jour au lendemain, on change de système.

[Intervenant 3] (2:31:40 - 2:31:46)

J'ai du mal à me comprendre, parce que je suis d'accord avec ce que tu viens de dire. Donc, je ne sais pas à quel moment on ne s'est pas compris. Mais bon, ce n'est pas grave.

[Intervenant 2] (2:31:46 - 2:32:28)

Oui, on est tous... Je pense que, pour ce qui est de Stéphane et moi qui sont systémistes, qui sommes systémistes, on est forcément d'accord avec ce que tu expliques, Pascal. Sauf qu'encore une fois, c'est un peu comme ce que Démocratie directe explique avec sa votation citoyenne sur les places publiques.

Le problème, ça va être la capacité à faire reconnaître cette légitimité citoyenne massive, en quelque sorte, par l'ensemble des institutions nationales qui sont aujourd'hui dirigées par ce système en place. C'est là toute la complexité de la chose. On va éviter le ping-pong trop long, parce qu'il y a deux personnes qui voulaient intervenir.

Il y avait Philippe et Daniel derrière. On repassera, à la limite, un tour de parole. Mais Philippe, je t'en prie, c'est ce que tu attends depuis un petit moment et c'est très gentil de faire preuve d'autant de patience.

[Intervenant 7] (2:32:29 - 2:34:13)

Merci beaucoup. Je voulais juste rebondir sur ce que disait Pascal. C'était intéressant parce qu'il y avait effectivement une faille et il y a une autre faille.

En fait, De Gaulle, parce qu'on parlait de De Gaulle, et c'est important, le 22 décembre 1958, il passe l'article 5 d'une loi organique. Je ne sais pas si vous connaissez, mais ça détruit tout le rapport du droit que nous avons dans ce pays. Ça veut dire qu'il n'y a plus de...

En fait, il n'y a plus de constitution par le fait qu'il n'y a plus de séparation des pouvoirs. C'est-à-dire que depuis très longtemps, que ce soit Rousseau ou Montesquieu, on considère que la séparation des pouvoirs est la base du droit et que si ça n'existe plus, il n'y a plus de constitution. Ce qui est le cas avec l'article 5 de la loi du 22 décembre 1958 qui tue ce fait.

Donc là, il y a une faille, mais sur ce que vous disiez, ce qui est intéressant, que ça soit le principe révolutionnaire où je ne suis pas d'accord personnellement, ou que ça soit sur la façon élective où je pense que c'est un leurre, entre les deux, il y a une autre option, entre guillemets. C'est l'option du rapport de force et de la construction politique de ce rapport de force. Je ne sais pas si vous m'entendez tous encore ou pas, parce que ça...

[Intervenant 1] (2:34:13 - 2:34:14)

Non, non, détaillé, détaillé.

[Intervenant 7] (2:34:15 - 2:35:39)

Vas-y. D'accord. Alors, quand je disais rapport de force et faire de la politique, ça veut dire faire de la politique dans la population, d'impliquer des choses qui pour nous paraissent banales.

Par exemple, demander le droit de vote contre le droit d'élire. Ça, c'est quelque chose qui peut paraître surprenant pour la population, qui pour nous est banal. Mais c'est des questions comme ça qui peuvent être soulevées et qui peuvent instaurer dans l'esprit humain de la population des questionnements qui font que il y a des priorités effectivement de revendication, entre guillemets, ou d'exigence qu'aujourd'hui on n'a pas, on n'a pas le droit.

Donc, construire un rapport de force politique comme ça peut faire en sorte qu'une masse de gens à un moment donné puissent descendre dans la rue et bloquer tout le pays en disant maintenant ça suffit et on impose nos volontés. Nous, le peuple, on impose nos volontés en termes de rapport de force. Mais ça veut dire 3, 4, 5 millions de personnes dans la rue.

Donc, c'est un vrai travail politique de fond à faire dès maintenant. Voilà. C'est tout ce que vous voulez dire.

[Intervenant 1] (2:35:39 - 2:35:47)

Tu rejoins ce que je propose un peu qui est pour ce débat de fond. Vous m'entendez, là ? J'ai l'impression que ça...

C'est bon ? Allô ?

[Intervenant 14] (2:35:47 - 2:35:48)

Oui, très bien.

[Intervenant 1] (2:35:48 - 2:37:26)

Sur ce débat de fond, la proposition de faire ces assemblées citoyennes locales qui sera là pour organiser des votations même si elles sont fictives, faire des ateliers constituants, débattre des projets de lois locales, nationales, internationales, des projets même des communes, créer peut-être un wiki central où on centralise un peu tout le travail de ces ACL. Voilà. Moi, j'aimerais créer un kit autonome, en fait, un peu comme les AMAP pour les légumes.

Vous avez un kit tout fait. Vous avez dedans les protocoles en sociocratie, c'est-à-dire comment s'organiser en droit horizontal entre citoyens. Je me suis noté un truc.

Sociocratie, je vais définir pour les gens parce qu'il s'agit bien de vulgariser. C'est un mode de prise de décision et gouvernance, quelle que soit la taille d'un groupe, de deux personnes à un pays, qui permet de fonctionner efficacement selon un mode auto-organisé. Donc, ce serait bien, vous voyez, d'avoir un kit où on a un protocole de sociocratie dedans, du visuel, une charte graphique pour organiser ces ACL, pour instituer un peu dans la population cette culture de la démocratie directe et d'arriver à cette volonté que tu as dit, Philippe, un jour, de dire stop, d'aller dans la rue et nous, on a travaillé, on a un modèle, on est pris.

Mais il faut, comme tu dis, inculquer ce virus de la démocratie directe ou citoyenne, comme on veut, on décidera ensemble par ces assemblées citoyennes locales. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Créer un kit autonome, c'est ma proposition.

[Intervenant 2] (2:37:31 - 2:37:48)

Oui, à partir du moment de toute façon où on éduque, on prépare effectivement la suite. C'est exactement ça. C'est une évidence.

Il y avait Danielle qui levait la main et puis après, on va tout doucement s'acheminer vers la fin puisqu'on arrive aux trois heures de space et que c'est l'objectif qu'on essaie de tenir. Au revoir, Danielle.

[Intervenant 5] (2:37:49 - 2:38:26)

Oui, c'était très rapide. C'était pour rebondir, effectivement, sur ce qu'a dit Stéphane, que j'allais bondir de ma chaise à ses propos. En fait, pas du tout parce que moi, j'étudie la Constitution et j'essaie, effectivement, de trouver le moyen.

Mon interrogation, c'est comment sortir de ce que j'appelle un serpent qui se met en laqueu, parce que pour l'instant, il n'y en a pas et je me posais la question de savoir si, effectivement, il ne fallait pas un homme providentiel pour nous sortir de cette situation-là et amener vers ce nouveau paradigme que tout le monde, apparemment, appelle de ses vœux. Voilà. Et puis, bonne soirée parce qu'effectivement, il est très tard.

Il est zéro heure.

[Intervenant 3] (2:38:27 - 2:39:02)

C'est pour ça qu'on va doucement quitter. Merci, Danielle. Et pas un homme, une femme aussi, surtout, une femme.

Je voulais juste avant... On n'a pas quitté une femme aussi, avant de redonner la parole à Débilocratie et de la conclusion très rapide à Démocratie Directe, parce que, sur ce fait, ça ne s'est pas lui de conclure. Je voulais juste prendre une petite minute pour vous annoncer les prochains rendez-vous que nous avons ensemble.

Donc, le X1 sera dédié au travail, aux propositions et aux réflexions.

[Intervenant 2] (2:39:02 - 2:39:10)

Ah, vous ne m'entendez plus ? Si, on t'entend. Je pense que cette fois, Démocratie Directe, si tu m'entends, qu'il y a un souci.

Est-ce que tu m'entends ? Oui, ça y est, c'est bon. Ça revient.

[Intervenant 3] (2:39:11 - 2:39:12)

Allez, parfait.

[Intervenant 2] (2:39:12 - 2:39:12)

Vas-y.

[Intervenant 3] (2:39:14 - 2:40:11)

Je disais que le X5 sera dédié au travail et aux réflexions de Daniel Savary que nous avons bien entendu ce soir. Il est fatigué tout comme moi, d'ailleurs. Le X6 sera consacré donc à solution démocratique qui est le seul parti existant à aujourd'hui qui prône une démocratie directe en modifiant juste, c'est tout compris un système de constitution actuelle et le X7, nous aurons un invité entre guillemets de marque, Didier Maisto qui nous fait l'honneur de venir partager ses réflexions et nos réflexions communes.

Je vous remercie à tous pour votre attention. Je te remercie chaleureusement Démocratie pour ta haute tenue et ton travail sans légal et on va aller à une fois qu'il sera terminé. Je te souhaite une bonne nuit et on laisse la parole et la conclusion à Démocratie Directe.

[Intervenant 2] (2:40:12 - 2:40:34)

Moi ça va être très rapide puisqu'effectivement je vous remercie encore une fois à tous d'avoir été présents ce soir, que ce soit en auditeur ou en intervenant, d'avoir votre épreuve de tolérance malgré les petits couacs techniques qu'on a eus ce soir qui ont été vraiment nombreux et on espérera que ça se passera mieux la semaine prochaine avec Daniel et au-delà de cela je vais simplement laisser Démocratie Directe terminer et couturer son space.

[Intervenant 1] (2:40:34 - 2:40:57)

Je vais conclure avec l'idée que c'est une finition de la démocratie vue par le collectif Démocratie Directe et résilience. Pour nous, la démocratie est un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi à l'exclusion de toute forme de représentation. Voilà, c'est la proposition qui est faite de Démocratie de se passer des représentants pour faire les lois.

[Intervenant 2] (2:41:00 - 2:41:01)

Merci Démocratie Directe. Merci.

[Intervenant 1] (2:41:02 - 2:41:03)
Merci.

[Intervenant 3] (2:41:05 - 2:41:13)
On vous souhaite une douce nuit et bon courage à tous ceux qui se lèvent demain matin et rendez-vous dans huit jours. Merci à tous. Au revoir.

Au revoir.